

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO

LIBRARY

~~11~~
~~10~~
~~9~~
~~8~~
~~7~~
~~6~~
~~5~~
~~4~~
~~3~~
~~2~~
~~1~~

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-4)

Quand les citoyens se font mécènes

IV-Un curieux mélange de privé et de public en Allemagne

- L'OPINION DE LA SEMAINE (P. 5-7)

Wall Street 1929-1970

Par S. Scheps
Vice - Président
Banque de Crédit International (Genève)

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (P. 8-14)

Le coup de théâtre des élections britanniques; Conseil des Ministres de l'Équipement; Coordination du droit des sociétés; Avertissement de la Commission aux États-Unis; Les problèmes de l'industrie aéronautique européenne; La conjoncture européenne; Le développement des techniques de pointe; Situation financière de l'industrie charbonnière.

- EUROFLASH (P. 15-46)

Sommaire analytique, p. 15
Index alphabétique, p. 45

N° 569 - 23 Juin 1970

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

MUNDI-PARIS

Tél. : 704.53.20

Télex : 27 989

CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	Guy de SAINT CHAMAS
<i>Service Études et Documentation</i>	Alain-Yves BUAT
<i>Institutions Européennes</i>	Rudiger BARTHAUER
	Gabriela KAHLIG
	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire.....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle.....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

Plongeant le plus souvent ses racines dans le passé national, le système du mécénat en Grande-Bretagne (voir "Lettres" N° 563, 565 et 566) passe pour suffisamment complexe et varié dans ses formes pour être à peu près incompréhensible aux étrangers.

Sans doute faut-il effectivement être anglais pour comprendre que dans le cadre d'un Trust charitable, un particulier, A, puisse confier à un autre particulier, B - qui devient alors son trustee - tout ou partie de sa fortune à gérer au profit d'un tiers, C (hôpital, église, etc ...), sans que finalement cette fortune soit partie intégrante du patrimoine ni de A (le donateur), ni de B (le trustee), ni de C (le bénéficiaire). Il s'agit là d'une formule d'un pragmatisme typiquement britannique et qui vise à conserver aux institutions charitables le maximum de biens disponibles en les préservant au mieux des prélèvements fiscaux.

De fait, les droits successoraux sont fort élevés au Royaume-Uni et leur progressivité est telle qu'ils atteignent très vite la moitié, ou davantage, de l'actif de la succession : en vertu de la Loi de Finance de 1969, si celle-ci bénéficie d'un abattement de £ 10.000 à la base, la tranche immédiatement supérieure est taxée à 25 % et le taux de l'imposition s'accroît ensuite par tranches, s'élevant à 85 % pour une succession égale ou supérieure à £ 750.000.

Mais, alors qu'en France par exemple, ce sont les héritiers qui paient cet impôt - ce qui, en général, a pour résultat d'en diminuer le montant - en Grande-Bretagne c'est la succession elle-même qui doit l'acquitter. Or, sous certaines réserves touchant les abus possibles, le créateur d'un Trust charitable ou d'une Fondation sait en revanche que cette organisation sera totalement exonérée d'impôt à condition qu'il survive un an à cette création (ce qui implique que si la Fondation est créée par testaments, elle ne bénéficiera que d'un don amputé des droits successoraux).

De plus, toute organisation classée "charitable" est exonérée de l'impôt sur le revenu. Pour le donateur c'est là une garantie importante, et pour la Fondation un avantage substantiel. De même, la possibilité est donnée au donateur de déduire de son revenu imposable la totalité des sommes qu'il affecte à des buts charitables.

En principe, cette exonération n'est accordée que si le donateur s'engage à renouveler son geste sept années successivement, et pour la même valeur - mais pas nécessairement au profit de la même Fondation. Une telle disposition légale représente un moyen efficace d'assurer aux organisations charitables un apport régulier de fonds frais, et d'éviter la moins-value du capital initial résultant d'éventuelles dévaluations ou plus simplement, de la constante érosion monétaire. Cependant, si le donateur passe par l'intermédiaire du "Charities Aid Fund", il peut déduire ses dons de son revenu imposable sans se lier pour sept ans. Le Charities Aid Fund, émanation du National Council of Social Ser-

vice, gère plus de 15.000 comptes de donateurs et distribue annuellement plus de £ 1,5 million aux Fondations, Trust et oeuvres charitables que lui désignent en principe les donateurs.

Bien qu'il soit pratiquement impossible de dresser le bilan exhaustif ni de l'activité menée par les quelque 110.000 "organisations volontaires" à but charitable opérant actuellement en Grande-Bretagne, ni de leurs biens propres, ni des sommes qu'elles distribuent chaque année, on a peu de mal à imaginer l'énormité de l'effort qu'elles poursuivent. Ainsi, compte tenu des réformes qu'il connaît périodiquement, le système du mécénat britannique apparaît plus vivant que jamais. L'Etat n'intervient guère que pour veiller à la fidélité des institutions à l'esprit du système. En règle générale, il n'intervient ni dans leur fonctionnement, ni dans leur approvisionnement en fonds nouveaux : c'est bien le règne du mécénat privé.

En République Fédérale, et ne serait-ce que de ce point de vue, le système apparaît immédiatement très différent. Non pas qu'il ne plonge pas également ses racines dans le passé et dans l'âme même du peuple allemand. Mais, du moins dans sa forme moderne, c'est l'Etat Fédéral qui intervient directement pour constituer le capital initial d'une Fondation ou pour lui assurer, chaque année, un apport important de capitaux. Il en est souvent de même des gouvernements provinciaux, les Laneder s'avérant de généreux donateurs. Et les villes, de leur côté participent aussi à l'effort. Cet apport de l'Etat et des collectivités publiques - si peu sensible, si même il existe, en Grande-Bretagne - est l'un des traits dominants du mécénat allemand, comme l'est le rôle de premier plan joué, notamment pour les plus grandes Fondations, par l'industrie en tant que telle et de propos mûrement délibéré.

Début 1970, on dénombrait dans ce pays 629 Fondations (ou organisations assimilées), disposant d'un capital global de quelque DM 3 milliards. Ainsi la concentration relative des moyens apparaît-elle immédiatement, surtout si l'on rapproche ce chiffre de 629 du chiffre américain (plus de 25.000) et, à plus forte raison britannique (plus de 150.000). Cependant, la diversité d'origine et de moyens n'est pas ici moins grande qu'ailleurs. Pour clarifier les choses, on peut distinguer : les Fondations de type universitaire, les Fondations privées dont l'action se limite généralement - mais pas toujours - à une ville ou à un Land; enfin les Fondations d'importance nationale, où l'Etat fédéral, les Laneder, l'industrie et les particuliers se trouvent le plus souvent associés en des combinaisons variées.

L'enseignement supérieur étant traditionnellement payant - non gratuit - en Allemagne, il s'est constitué dans la plupart des Universités des "associations des amis de l'Université de" (Verein), établissements de droit public mais financés essentiellement par des apports de fonds privés et dont l'objectif, strictement délimité, est la construction de bâtiments universitaires, l'achat d'équipements divers et l'octroi de bourses aux étudiants.

Parfois au niveau national, mais plus souvent à celui du Land, de nombreuses Fondations (Stiftungen) se sont constituées à partir de capitaux d'origine privée avec des buts qui peuvent être fort divers : religieux, politique, syndical, etc ... En Bavière par exemple, où elles se sont particulièrement développées, l'une des plus connues est la Bischofliche Studienförderung Cusanuswerk (Fondation épiscopale de Cusanus). La plupart d'entre elles s'attachent à promouvoir l'éducation, les arts et notamment le théâtre. Elles délivrent des bourses et distribuent aussi des prix divers (littérature, musique, etc ...).

Par leurs moyens d'action et l'importance des objectifs qu'elles se sont fixées, quelques grandes Fondations se sont imposées à l'échelle nationale et même internationale. Elles sont généralement axées sur la recherche scientifique (ou médicale) prise à un très haut niveau.

L'une des plus célèbres est la Max Planck Gesellschaft, qui vise en particulier à aider les savants, soucieux de se consacrer à des travaux de recherche fondamentale à le faire dans les meilleures conditions. Véritable complément des grandes Universités, cette Fondation met à la disposition des chercheurs les plus réputés un équipement et des moyens souvent difficiles à trouver ailleurs. Elle coiffe une cinquantaine d'Instituts de très grande qualité, comme le montre le nombre des prix Nobel qui y ont travaillé. Il s'agit bien d'une Fondation privée et pourtant les capitaux qu'elle gère proviennent de multiples sources : Etat fédéral par l'intermédiaire du Ministère d'Education et la Science; Laender, dont l'apport, joint à celui de l'Etat fédéral a représenté en 1966 DM 170 millions, soit 80 % des Fonds disponibles; autres Fondations, telles que l'Association des donateurs en faveur de la science allemande et la Fondation Volkswagen; dons individuels, etc ...

L'Association des donateurs pour la science allemande - Stifterverband für die Deutsche Wissenschaft - est assurément la plus importante de toutes les Fondations d'Allemagne fédérale. On y trouve l'action conjuguée du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et de la grande industrie dont elle est l'un des principaux points d'application. Constituant le lieu de rencontre par excellence de l'économie, de l'enseignement et de la recherche, elle soutient, suscite, subventionne des projets scientifiques d'intérêt national. Tantôt elle agit directement, tantôt - et c'est plus fréquent - elle redistribue les fonds qu'elle reçoit à des institutions comme l'Académie des Sciences, la Max Planck, la Fondation Alexander Von Humboldt, etc ...

L'imbrication entre elles des grandes Fondations est parfois telle qu'il est difficile de savoir qui aide qui. Dans le cas de la Fondation Alexander Von Humboldt, les choses sont encore relativement simples. Subventionnée directement par le gouvernement fédéral, aidée par des dons privés celle-ci, qui reçoit également dans certains cas l'aide de l'Association des donateurs, a un objectif précis : inviter et subventionner des chercheurs étrangers aux qualités reconnues et désireux d'effectuer des travaux auxquels s'intéressent l'un ou l'autre des principaux établissements scientifiques allemands.

Mais quand on aborde le cas de la Deutsche Forschungs Gemeinschaft (Communauté de la recherche allemande), les choses sont beaucoup moins claires. Il s'agit d'une Fondation en quelque sorte "centrale", qui s'intéresse activement à tout ce qui peut favoriser la recherche dans le pays. On trouve en son sein les organismes les plus divers : Universités et grandes écoles scientifiques (représentées par la Conférence des Recteurs allemands), Société Max Planck, Académie des Sciences et bien d'autres organisations scientifiques ou médicales. Son rôle est multiple : elle encourage, financièrement en particulier, tout ce qui paraît d'intérêt général sur le plan de la recherche et, de plus, elle conseille le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour tout ce qui est de son domaine. Son rôle est d'une ampleur difficilement mesurable. Les fonds qu'elle utilise lui sont apportés par les canaux les plus divers et sont, comme toujours, de source à la fois publique et privée, mais elle jouit de la plus grande indépendance pour leur gestion et leur affectation.

Deux grandes Fondations méritent encore d'être citées pour leur originalité. La Fondation Thyssen, qui est sans doute la plus importante du secteur privé, est alimentée essentiellement par les revenus donnés par la partie du capital de la Société August Thyssen qui lui a été transférée par le propriétaire de celle-ci. La Fondation Volkswagenwerk est étroitement liée à l'histoire de l'Allemagne d'avant et d'après guerre. Ses ressources proviennent de deux sources principales : la vente progressive au public des 60 % du capital de la société Volkswagen que détenait le III^e Reich; les dividendes que touchent le gouvernement fédéral et celui du Land de Basse Saxe sur les 40 % du capital qu'ils ont conservés. C'est encore aux études scientifiques du niveau le plus élevé que s'intéressent ces deux Fondations, la deuxième mettant peut-être plus précisément l'accent sur l'aide des Universités.

Parmi les principales Fondations d'origine et d'inspiration religieuse, il faut sans doute citer l'Evangelisches Studienwerk Villigst, qui sélectionne des adolescents au vu de leurs résultats scolaires et les prend en charge ensuite pendant toute la durée de leurs études. Ses critères sont donc différents de ceux de la Honnefer Modell - véritable fonds commun de bourses et de prêts - créée en 1957 par décision conjointe de l'Etat fédéral, des Laender et de l'ensemble des Universités allemandes et qui intervient surtout au vu de considérations sociales.

Il faut également citer ce cas particulier qu'est la Stiftung Mitbestimmung créée après la guerre par la Deutscher Gewerkschaftsbund (DGB), c'est-à-dire la grande centrale syndicale allemande. Cette Fondation subventionne des étudiants brillants, s'ils posent un cas social, dès le début de leurs études. Le régime fiscal est très favorable aux diverses formes d'un mécénat dont on vient de voir les aspects très particuliers : d'une manière générale, les Fondations sont totalement exonérées d'impôt et les donateurs peuvent déduire jusqu'à 5 % de leur revenu imposable, à condition que leurs dons aillent à des Fondations reconnues.

Dans une prochaine "Lettre", nous examinerons la manière dont la question des Fondations se pose en France

WALL STREET 1929-1970

par S. Scheps
Vice-Président

BANQUE DE CREDIT INTERNATIONAL (Genève)

Depuis janvier 1970, un économiste réputé, Arthur F. Burns, est à la tête de l'Institut d'Emission sans aucun doute le plus puissant du monde, le Federal Reserve Board des Etats-Unis. Au cours de sa carrière, le professeur Burns s'est consacré notamment à l'analyse minutieuse de la nature et des origines de la prospérité comme des dépressions économiques. La remarquable synthèse à laquelle il est parvenu de ses recherches théoriques et de ses observations concrètes est à la base de l'ouvrage qu'il a publié fin 1969 sous le titre "Les cycles économiques dans un monde en évolution", et qui commence par la phrase suivante : "Les changements économiques sont une loi de la vie".

Quiconque s'efforce d'interpréter par référence au krach de 1929 les mouvements que viennent d'enregistrer les principales Bourses du Monde, et celle de New York en particulier, serait bien inspiré de lire d'abord avec attention cet ouvrage. En effet, même si l'auteur se garde d'y formuler la moindre recommandation, on peut tirer des considérations qu'il y développe un certain nombre de conclusions sur la politique actuelle menée par l'Institut d'Emission américain. Au départ, Burns souligne à juste titre que des économistes comme John Maynard Keynes, Simon Kuznets et Jan Tinbergen ont exercé une forte influence sur les événements en raison de la précision de leurs descriptions des cycles économiques. Ainsi, lorsque le krach de 1929 eut, en ralentissant la marche de l'économie, donné au chômage une dimension jusque là inconnue, Burns reconnaît que des mesures gouvernementales étaient inévitables pour stimuler l'emploi, la production et les prix. Ces mesures furent prises par les Présidents Hoover et Roosevelt.

Lorsqu'en 1962, en raison de l'interdiction faite par l'Administration aux sidérurgistes d'augmenter leurs prix, un malaise s'empara de l'économie américaine et qu'on se mit à douter de la poursuite de l'expansion, l'indice des valeurs boursières subit son recul le plus important de la période d'après guerre. Selon Burns, dès que le Président Kennedy eut pris conscience de l'inutilité de ce blocage des prix, il se rendit compte qu'il lui fallait regagner la confiance perdue.

Dans un discours demeuré célèbre, il insista alors que l'étroitesse des liens qui unissent la prospérité nationale, l'augmentation des bénéfices et le développement des investissements de production. Grâce en outre à l'introduction d'un nouveau programme fiscal, le produit national brut s'est accru de 4 % entre 1962 et 1963 et de 5 % entre 1963 et 1965, entraînant à la fois une progression de la production et une régression du chômage. Burns attribue le mérite principal de ce redressement à la capacité imaginative du gouvernement en même temps qu'à son pragmatisme, ce qui lui est une occasion de montrer combien sont subtils les facteurs de la confiance.

Si l'on considère maintenant la baisse de la bourse de New York au cours des 18 derniers mois, couronnée par la chute de 945,11 à 631,16 enregistrée le 26 mai 1970, puis légèrement compensée par la remontée de 69,20 points observée le 2 juin, on doit constater que ce dernier mouvement ne représente pas seulement une réaction technique naturelle contre une baisse prolongée. En fait, depuis le début du mouvement à la baisse en décembre 1968, l'indice Dow Jones avait perdu 354 points, soit une baisse de 36 %. L'explication de cette remontée comporte certes des éléments techniques : du fait de la persistance et de l'ampleur de la tendance à la vente, le marché était devenu survendeur et il fallait bien que les vendeurs à découvert finissent par couvrir leurs positions.

En réalité cependant, le renversement de la tendance a été principalement entraîné par un entretien des leaders du monde économique et financier avec le Président Nixon et ses conseillers. L'annonce de l'assouplissement de la politique des Etats-Unis dans le Sud-Est Asiatique, jointe aux assurances données par Burns ont largement contribué à ce changement. Burns déclara en effet que le Federal Reserve Board n'autoriserait jamais, en tant que "bailleur de fonds en dernier ressort", l'écroulement de l'économie faute de liquidités trouvées auprès des banques et autres institutions financières. En d'autres termes, la crainte de voir le tassement de la conjoncture se transformer en récession perdait toute crédibilité.

A peu près simultanément, la Federal Reserve Bank de Saint Louis faisait savoir que l'augmentation de la masse monétaire au cours des trois derniers mois correspondait à un rythme annuel de 9,2 %. Une détente s'amorça alors sur les taux d'intérêt, ainsi qu'une amélioration générale des cours sur l'ensemble du marché des titres. L'assurance donnée par le Président qu'il n'envisageait nullement une augmentation des impôts, même si le déficit budgétaire était porté à \$ 5 milliards, a agi dans le même sens.

Ce qui s'est passé là constitue une quasi répétition de ce qui s'était passé en 1962 : la première urgence était de rétablir la confiance, et ce but semble avoir été atteint. Est-ce dire que le grand malaise a ainsi pris fin et que les problèmes ont été résolus par un coup de baguette magique ? Il serait évidemment naïf de le penser. Aussi convient-il d'analyser aussi la situation par comparaison avec le krach de 1929.

Le 27 mai 1970, Robert Metz a publié dans l'International Herald Tribune un article écrit le 26, c'est-à-dire le jour où l'indice Dow Jones était tombé le plus bas, et dont nous extrayons quelques phrases : "Les choses vont si mal à Wall Street que ce qui est en cause maintenant, ce n'est plus une question de cours boursiers : des événements graves peuvent se produire lorsque les prix des actions et obligations tombent à un tel point ... Le problème est aujourd'hui le même qu'en 1929 - un marché hystérique; mais ceux qui renoncent à tout espoir ne connaissent pas l'histoire de la nation, sa capacité à relever les défis, à découvrir de nouveaux horizons restés ignorés durant une trop longue nuit".

Le krach de 1929 a sans doute été le plus important de l'histoire financière mondiale. A l'époque, on s'est demandé si le cataclysme était dû à des facteurs de spéculation ou à des facteurs économiques réels. En raison de l'accroissement tant des investissements que de la consommation - grâce au système de la vente à tempérament - une distorsion s'était créée entre le montant des capitaux immobilisés et celui de la circulation monétaire. D'où, sur le marché des capitaux, un goulot d'étranglement faisant monter les taux d'intérêts. Ce mouvement entraîna une réduction de la consommation et, par là, le déclenchement de la crise. Comme, par ailleurs, la Bourse escomptait l'augmentation des dividendes ainsi que des plus values sur titres, ces derniers atteignirent des cours dépassant largement leur valeur intrinsèque. Ainsi, le 21 novembre 1929, l'action de la General Electric s'établissait à quelque \$ 226,5 - après avoir atteint un moment \$ 403 - alors que la rentabilité de l'entreprise ne dépassait guère 3 %, chiffre nettement inférieur au rendement normal de fonds placés en dépôts d'épargne.

Un quart de siècle après, John Galbraith a consacré à ces événements un livre sous le titre "Le grand krach de 1929". Partant du principe qu'il ne peut y avoir de différence de nature entre phénomènes économiques, il s'y demande si l'année 1929 est susceptible de se répéter. Il observe cependant que, depuis, Wall Street est devenu beaucoup plus perméable aux considérations économiques, et surtout ne constitue plus un domaine absolument fermé sur lui-même. Cela n'empêche pas, selon lui, que le Federal Reserve Board devrait veiller à l'augmentation du plancher de la couverture pour les opérations à terme et interdire qu'une entreprise puisse obtenir du crédit pour des opérations sur ses propres actions et obligations afin de les pousser à la hausse. De même, le public devrait-il être mis en garde contre les risques de la spéculation boursière.

Beaucoup des recommandations faites par Galbraith ont été mises en application, et l'on ne peut donc aujourd'hui apprécier la situation en fonction des mêmes critères. Il est bien clair néanmoins que la Bourse a gardé son rôle de baromètre économique, et il faut donc se demander d'abord si la baisse de 36 % environ marquée par le Dow Jones par rapport au cours le plus élevé de 1968 n'est pas seulement le reflet des changements économiques qui se sont produits pendant cette période.

(à suivre).

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LE COUP DE THEATRE DES ELECTIONS BRITANNIQUES.- Bruxelles ne s'est pas singularisé en recevant avec quelque surprise la nouvelle du changement de la majorité politique au Royaume-Uni. Surprise à dominante de satisfaction, d'ailleurs. La "conversion" des travaillistes à l'idée européenne n'avait en effet jamais paru très limpide ici, où l'on se montrait en outre passablement irrité par certains comportements maladroits ou irréalistes de Harold Wilson et de quelques uns de ses ministres à propos de l'adhésion. Edouard Heath inspire en revanche une grande confiance. On le croit plus "convaincu"; on le sait en tout cas plus "direct", moins retors. En bref, on estime être en présence d'un meilleur interlocuteur.

Le "style" de la candidature anglaise va indéniablement se modifier, montrer une plus grande souplesse. De là à imaginer que, quant au fond, la position britannique sera différente, il n'y a qu'un pas que l'on ne se hasarde pas à franchir. On croit, en premier lieu, que le nouveau Premier devra, à l'intérieur de son propre parti, tenir compte de sérieuses réserves formulées sur l'adhésion. On imagine ensuite volontiers que, dans l'opposition, les Travaillistes vont se dresser en défenseurs des "intérêts anglais" et faire de la surenchère. D'ailleurs, on voit mal comment les Conservateurs pourraient faire preuve de moins de vigilance pour défendre le panier de la ménagère anglaise, pour ménager la susceptibilité britannique dès qu'il s'agit de la Livre ou du maintien de la souveraineté nationale, etc ... Mais - et la France en donne l'exemple depuis 18 mois - la façon de dire les choses compte souvent autant que les choses elles-mêmes.

Cela étant, on peut s'interroger sur les conséquences pratiques du changement de gouvernement à Londres. Il apparaît tout d'abord que l'ouverture officielle des négociations, le 30 juin n'a aucune raison d'être retardée. D'une part, parce que la séance inaugurale sera consacrée à l'exposé de positions de départ générales de la part de chacun des partenaires et que la doctrine du parti conservateur sur ce sujet est faite depuis longtemps. D'autre part, parce que les Conservateurs commettraient une grave erreur tactique en n'"empochant" pas cette ouverture des négociations après laquelle la Grande-Bretagne court depuis 4 ans.

Reste à savoir si, après cette réunion solennelle, les conversations "sérieuses" pourront démarrer aussi rapidement que prévu. Cela dépendra, en premier lieu, de la rapidité avec laquelle le nouveau gouvernement se mettra en place, des changements qu'il voudra apporter à l'équipe de négociation prévue par le parti travailliste, et aussi de la nature des contacts que

les leaders conservateurs ont établi, quand ils étaient dans l'opposition, avec les gouvernements des Six. Mais deux raisons en tout cas plaident pour qu'il n'y ait pas de retard, en tout cas pas de retard apparent. Tout d'abord, la séance de travail du 21 juillet, la première au niveau ministériel, doit essentiellement être consacrée à la procédure des négociations. Ensuite le gouvernement de Londres, celui-ci comme son prédécesseur, a intérêt à montrer qu'il veut "aller vite". Il est donc douteux que le calendrier des travaux, d'ici à la fin juillet, ne soit pas respecté. On verra en septembre comment le nouveau gouvernement britannique aura pu approfondir les dossiers dont il est désormais saisi.

Les élections britanniques inspirent finalement trois remarques qui ne sont pas sans intérêt dans la perspective de l'élargissement du Marché Commun : (1) le remplacement des Travailleurs par les Conservateurs va sans aucun doute améliorer les relations franco-anglaises. Or Paris jouera un rôle déterminant dans les négociations; (2) Les syndicats britanniques, dont Wilson parvenait à vaincre que vaincre à modérer les revendications salariales, ne vont pas épargner le nouveau gouvernement. Qu'en résultera-t-il pour l'économie britannique, et sa monnaie ? C'est là un des points essentiels de la négociation; (3) La tendance gauche-centre gauche que l'on voyait se dessiner en Europe avec les travaillistes en Angleterre, le SPD en Allemagne et la coalition italienne actuelle s'évanouit. En même temps, la démocratie chrétienne italienne et la CDU allemande vont se sentir "pousser des ailes". Politiquement, c'est là un facteur que l'on ne peut négliger.

CONSEIL DES MINISTRES DE L'EQUIPEMENT. - Au cours de la session qu'ils ont tenue à Luxembourg le 18 juin, comme au cours de leur réunion précédente, les Six Ministres de l'Equipement n'ont pu aboutir à un accord : le Marché Commun des travaux publics ne sera sans doute pas réalisé avant les vacances.

Il ne reste cependant plus qu'une difficulté à résoudre, mais qui semble avoir une importance capitale pour l'Italie. Rome veut obtenir le maintien de sa réglementation actuelle en matière de concessions, c'est-à-dire que la moitié des soumissions doit être partagée par le soumissionnaire avec des entreprises tierces (ceci pour éviter que l'IRI ne fasse disparaître toute concurrence). En France, on ne voit pas l'utilité d'une telle disposition, alors que la concurrence joue au niveau de la soumission elle-même. Rechercher cette concurrence également au niveau de la sous-traitance, c'est alourdir le mécanisme et surtout décourager la soumission de certaines concessionnaires potentiels.

COORDINATION DU DROIT DES SOCIÉTÉS. - La Commission vient de soumettre au Conseil une proposition de troisième Directive en matière de coordination du droit des sociétés. Elle a pour objet la fusion des sociétés anonymes. Dans ce domaine, le rapprochement des dispositions nationales est nécessaire pour rendre équivalente la protection des associés et des tiers lors d'une fusion de sociétés anonymes.

Il s'agit en premier lieu, pour ceux des Etats membres qui ne connaissent pas encore la fusion, de l'introduire dans leurs législations, et cela sous deux formes : soit par absorption d'une société par une autre, soit par intégration de plusieurs sociétés au profit d'une société nouvelle.

La Directive vise notamment à informer tous les intéressés sur les éléments essentiels de la fusion. A cet effet, elle prévoit la publicité du projet ainsi que de la réalisation de la fusion dans les registres des sociétés intéressées. La protection des actionnaires est garantie par des rapports des organes d'administration de la société motivant le projet de fusion. Un avis sur l'équité des termes d'échange des actions est demandé à des experts indépendants. De plus, l'Assemblée Générale ne peut décider de la fusion qu'à une majorité qualifiée.

La protection du personnel est également assurée; les droits et les obligations résultant d'un contrat de travail avec la société absorbée sont transférés à la société absorbante; de plus, les organes d'administration doivent informer le personnel des conséquences de la fusion les concernant et consulter à cet effet les conseils d'établissement. Les créanciers de la société absorbée doivent être protégés contre un affaiblissement de leurs droits par des garanties propres.

Dans l'intérêt de la sécurité juridique, le fait qu'une fusion une fois réalisée, puisse être déclarée nulle, doit être exclue dans la mesure du possible. Enfin, la directive prévoit que les Etats membres doivent appliquer les garanties précédentes également aux opérations qui ne sont pas des fusions proprement dites, mais qui, sous leur aspect juridique et économique, répondent à des critères analogues à ceux de la fusion.

L'application de cette directive est évidemment restreinte aux sociétés relevant de la législation du même Etat membre. La réglementation des fusions transnationales nécessite une Convention entre les Etats membres, actuellement en cours d'élaboration. Il s'agit d'un premier pas dans cette direction.

AVERTISSEMENT DE LA COMMISSION AUX ETATS-UNIS. - Dans une note, la Commission vient d'avertir les Etats Unis qu'elle "pourrait être amenée à assurer la sauvegarde de ses droits et

de ses intérêts "au cas où Washington limiterait unilatéralement - comme peuvent le faire penser les projets de loi actuellement en discussion - les importations de certains textiles et de chaussures. La Commission renouvelle à cette occasion les propositions qu'elle avait formulée récemment - et que les Etats-Unis avaient repoussée - et une réunion "informelle" à Genève de la CEE, du Royaume-Uni, du Japon et des USA, pour discuter de ces problèmes et tenter de leur trouver une solution conforme aux règles du GATT.

LES PROBLEMES DE L'INDUSTRIE AERONAUTIQUE EUROPEENNE.-

Cette industrie veut être soutenue pour affronter la concurrence américaine. Dans une note remise à la Commission, cinq sociétés de la CEE - VFW-FOKKER (Allemagne), FOKKER-VFW (Pays-Bas), DASSAULT (France), SABCA (Belgique) et FIAT (Italie)-lui demandent d'autoriser les Etats membres à intervenir pour : (1) Couvrir les risques économiques aberrants (variations trop fortes des prix de revient). (2) Couvrir les risques de change en établissant une garantie de change entre les Six; (3) Assouplir la politique du crédit.

Malgré sa haute compétitivité technique, l'industrie aéronautique européenne est en état d'infériorité vis à vis de sa rivale américaine en raison du vaste marché intérieur dont dispose celle-ci et des commandes qui lui sont assurées par le gouvernement. Les firmes européennes ont déjà commencé à coopérer entre elles, mais de façon insuffisante. Les industries aéronautiques de la CEE "doivent encore poursuivre leur réforme de structures, établir de plus en plus de programmes communs qui devraient, dans une première phase, porter sur certains types d'avions et, dans une phase ultérieure, sur des familles d'avions.

LA CONJONCTURE EUROPEENNE.- Le bulletin des notes rapides de conjoncture consacre ce mois-ci son premier chapitre aux marchés des actions dans le monde. Les experts de Bruxelles notent que la forte baisse des cours des actions, observée sur les principales places du monde, s'est accélérée de façon spectaculaire dans le courant du mois de Mai. L'indice Dow Jones se situait, le 26 mai, à 22 % en dessous de son niveau du début de l'année; il atteignait aussi le point le plus bas qui ait été enregistré depuis l'assassinat du Président Kennedy, en 1963. Par rapport au début de l'année, les cours avaient diminué de 18 % à Tokyo, de 20 % à Londres, de 27 % à Francfort. A Paris, la baisse atteignait 16 % , à Amsterdam 15 % et à Bruxelles 13 %; elle était relativement limitée à Milan où elle se chiffrait à 7 %. Un très net redressement est cependant survenu à Wall Street à la fin de la dernière semaine de mai : en 3 jours, le niveau, moyen des cours a, en effet, augmenté de 11 %. Les bourses européennes ont immédiatement suivi cette reprise.

Ces événements, estiment les experts de la Commission, confirment une fois de plus la sensibilité de la Bourse non seulement à des facteurs économiques, tels que l'évolution défavorable des bénéfices des entreprises américaines, le maintien d'un niveau élevé de taux d'intérêt, la persistance de l'inflation et la situation difficile d'un important Fonds international d'investissement, mais aussi à des facteurs politiques et psychologiques. L'évolution sur les places européennes s'est généralement révélée très sensible aux mouvements de la Bourse aux Etats-Unis. Néanmoins, les prévisions conjoncturelles et les perspectives de croissance à moyen terme dans la Communauté ne paraissent nullement justifier le pessimisme dont les Bourses des Etats membres ont fait preuve au cours des derniers mois.

Par ailleurs, après la légère accélération qui s'était manifestée au début de l'année, l'expansion de la production industrielle dans la CEE s'est poursuivie au printemps à un rythme rapide. D'une manière générale, en dépit d'une différenciation sensible d'un secteur à l'autre, l'industrie de la Communauté continue de travailler à un taux extrêmement élevé d'utilisation de ses capacités, surtout dans les secteurs produisant des biens d'équipement. En Allemagne, l'essor de la production demeure très rigoureux, bien qu'un léger ralentissement ait caractérisé les industries productrices de matières premières et de biens intermédiaires. Au Benelux, la tendance est restée nettement orientée à l'expansion (notamment le pétrole aux Pays-Bas). En France, la croissance de la production a été beaucoup plus différenciée (croissance modérée dans les industries de biens de consommation et les secteurs à la construction).

En ce qui concerne le marché de l'emploi, de très fortes tensions ont continué à entraver la croissance de la production dans la CEE. Bien que le nombre de chômeurs aptes au travail soit très limité dans la plupart des pays membres, la tendance à la réduction du chômage s'est partout poursuivie. La hausse des prix à la consommation a marqué, au cours de la période mars-avril, un léger ralentissement de caractère saisonnier dans la plupart des pays membres. Mais la tendance conjoncturelle, en corrélation avec l'évolution inflationniste généralisée des économies, est restée nettement ascendante.

Il semble que le déficit de la balance commerciale de la Communauté vis à vis des pays tiers se soit encore accru depuis peu. En effet, l'évolution relativement peu dynamique de la demande en provenance de ces pays s'est accompagnée d'une croissance plus rapide des importations. La hausse des salaires est restée vive au cours du premier trimestre. Elle a été particulièrement nette en Italie, après la conclusion de nouvelles conventions collectives dans divers secteurs industriels. Enfin, l'expansion des dépenses des ménages s'est accélérée au cours des premiers mois de l'année. Une reprise de la consommation privée, notamment, a été observée depuis peu en Italie et en France.

LE DEVELOPPEMENT DES TECHNIQUES DE POINTE. - La Commission a approuvé (sous réserve de certaines modifications) un projet de note au Conseil sur la suite à donner au § 9 du communiqué final de la Conférence de La Haye relatif au développement technologique de la Communauté, et où se trouve réaffirmée la volonté des Etats membres de poursuivre plus intensément la coordination et l'encouragement au développement industriel dans les principaux secteurs de pointe, notamment par des programmes communautaires et l'attribution des moyens financiers nécessaires.

Dans cette note, la Commission préconise notamment des consultations périodiques au niveau communautaire sur les projets nationaux en matière de recherche et de technologie. Selon elle, le temps est venu de faire un pas décisif vers la réalisation du double objectif consistant en l'élaboration d'un programme d'ensemble dans la Communauté et en une compensation d'intérêts sur une base large entre domaines ou projets de coopération indépendants les uns des autres. Ces consultations, qui auraient lieu au niveau ministériel et suffisamment tôt avant la prise des décisions sur le plan national, permettraient de situer chaque projet dans l'ensemble des actions entreprises ou envisagées, et de faire apparaître à chaque gouvernement l'intérêt qu'il pourrait y avoir à ce qu'un projet fasse l'objet d'une coopération selon des modalités à convenir (mise à disposition des résultats, détachement des chercheurs, exécution d'une part des travaux par le ou les partenaires, etc ...).

La Commission note ensuite une série d'actions sectorielles qui seraient à mettre en oeuvre très rapidement dans les domaines des grands projets nucléaires (réacteurs avancés, création d'une capacité autonome en uranium enrichi); de l'information (notamment en ce qui concerne l'établissement d'une étude pilote en matière de téléinformatique, la création d'une bibliothèque européenne de programmes, la mise sur pied d'un institut européen d'informatique); des activités spatiales (élaboration d'une position commune pour les négociations sur les accords définitifs INTELSTAT); de l'aéronautique; de la sauvegarde et de l'amélioration de l'environnement.

La Commission préconise également le développement progressif d'un réseau européen de documentation et d'information destiné à fournir à tous les utilisateurs une information sélective sur des bases homogènes et qui, ayant le caractère d'un service public européen, associerait progressivement les divers centres, systèmes documentaires sectoriels, banques de données existants ou à créer, quels que soient leurs structures et leur statut. A cet effet, il sera également nécessaire d'aboutir à une concertation des politiques nationales au sein d'une politique communautaire d'information et de documentation scientifique et technique.

Enfin, il faut organiser la confrontation et la concertation en matière de réorganisation et d'aménagement des enseigne-

ments post-secondaires, formateurs des cadres scientifiques et techniques et de spécialistes de haut niveau, de manière à trouver ensemble et plus rapidement les solutions les plus efficaces. Et il faudra créer, au niveau européen, un mécanisme visant à favoriser et à stimuler la coopération entre les universités et instituts de recherche, la spécialisation et la coordination de leurs activités.

Ce dernier organisme devrait comporter un organe chargé de faire l'inventaire des besoins et des possibilités existantes dans le domaine des enseignements post-gradués; d'organiser la coopération entre instituts par des échanges de professeurs, de chercheurs et d'étudiants; de réunir dans un institut choisi en commun les activités de recherche et d'enseignement très spécialisées; de créer en cas de besoin des instituts européens.

Il faudra également assurer la mobilité des scientifiques par la création d'un pool de bourses et d'aides à la recherche et aux enseignements des 2^e et 3^e cycles, ainsi que d'équipes internationales chargées de leur assurer un complément de formation.

SITUATION FINANCIERE DE L'INDUSTRIE CHARBONNIERE.- Il subsiste dans les pays de la Communauté une capacité de production charbonnière de l'ordre de 20 millions de tonnes annuelles, soit 12 % de la production totale, qui pourrait continuer à exister sans subventions. Si l'on tient compte des aides actuellement versées, cette part n'atteint néanmoins que 28 % de la production, soit environ 50 millions de tonnes.

La situation est particulièrement catastrophique dans les bassins belge et français, où le développement divergent des coûts de production et des recettes ne permet plus la couverture du prix de revient qu'à 55-60 %. Dans les bassins de la Ruhr et d'Aix-la-Chapelle, la situation est plus favorable, mais, dans l'hypothèse d'une suppression des subventions, des capacités très importantes devraient également être fermées à plus ou moins long terme.

Ces conclusions sont celles d'une étude sur le problème de l'approvisionnement en charbon et de la production houillère de la Communauté qui vient d'être effectuée par la Commission en prévision de l'élaboration d'une nouvelle réglementation des aides des États en faveur de l'industrie charbonnière. Cette réglementation est appelée à se substituer, à partir du 1^{er} janvier 1971, à la décision 3/65 de l'ancienne Haute Autorité.

E U R O F L A S H

- P. 16 - AMEUBLEMENT - Allemagne: DEUTSCHE PARISOT est à capital français. France: Association de trois firmes allemandes dans EUROPEENNE DE DIFFUSION D'AMEUBLEMENT POUR L'HABITAT & LES COLLECTIVITES.
- P. 16 - ASSURANCES - Allemagne: Nouvelle rationalisation chez COLONIA NATIONAL VERSICHERUNG.
- P. 17 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Belgique: ACKERMANN & VAN HAAREN prend 50 % dans BELGE DES ASPHALTES & BETONS; Scission d'IMMOBILIERE POUR L'EXPLOITATION D'IMMEUBLES COMMERCIAUX; PARKING TULIPE appartient à CIE DE PROMOTION. France: EDIT SpA ferme sa filiale du Kremlin-Bicêtre; Concentration au profit de CARRIERES DE LA MEILLERAIE. Pays-Bas: Concentration VANDERVLiet BEHEER/WERNINK'S BETON & AANNEMING.
- P. 18 - CAOUTCHOUC - Grande-Bretagne: Projets industriels de MICHELIN. Pays-Bas: Lutte GOODRICH/GOODYEAR pour le contrôle de VREDESTEIN.
- P. 19 - CHIMIE - Allemagne: SOLVAY développe UNITECTA OBERFLÄCHENSCHUTZ. Belgique: Constitution définitive de HOUSEMAN & DIRKZWAGER (BELGIUM). France: Concentration au profit de CHEVRON CHEMICAL; RHONE-POULENC négocie la prise de contrôle absolu d'INDUSTRIELLE DES SILICONES. Suriname: Création de KEY & KRAMER SURINAME. USA: AKZO prend le contrôle absolu de CHEMETRON NOURY.
- P. 20 - COMMERCE - France: MANUFRANCE s'installe à Cayenne; Les projets de SPENGLER. Pays-Bas: GRAND BAZAR DE LA PLACE SAINT-LAMBERT cède sa filiale de Maastricht à VROOM & DREESMAN.
- P. 21 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE - France: Projet de coopération FIAT/DASSAULT/VFW-FOKKER/FOKKER-VFW/S. A. B. C. A.
- P. 21 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: JOYCE LOEBL & C° s'installe à Francfort. Brésil: OLYMPIA WERKE s'installe à Sao Paulo. France: Concentration au profit de PRODUITS INDUSTRIELS SPI-I. T. T. Suisse: LINECTRA est filiale de LAHMEYER.
- P. 22 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: DON DEUTSCHLAND est filiale de THE CAPE ASBESTOS. Autriche: FRIEDRICH WILH. SCHWING s'installe à St. Stefan/Wolfsberg. Espagne: FICHET-BAUCHE porte à 80 % son contrôle sur sa filiale de Barcelone. France: Association franco-britannique dans FULLWOOD CIVAL; ATELIERS DIEDERICHS passe sous contrôle suisse; FRANCAISE DU FERODO absorbe CYBERMECA et HYDROLAND; Les accords EHRHARDT & SEHMER MASCHINENFABRIK/RATEAU; PARVAL prépare son absorption par WINCHESTER EUROPE; Scission de HANOMAG-HENSCHEL FRANCE; NEW BRITAIN MACHINE développe PRECITEC. Italie: FINSERV ITALIANA appartient à STUDEBAKER, WORTHINGTON. Suisse: VICON LANDTECHNIK est à capital néerlandais.

- P. 25 - EDITION - Allemagne: GRUNER & JAHR reprend certains actifs à D. D. B. VERLAG. France: Création d'EDITIONS & PRODUCTIONS THEATRALES CHAPPELL; Les accords STE D'ETIDIONS FINANCIERES, ECONOMIQUES & POLITIQUES/EDITIONS VIVIENNE. Italie: POLYTEL FILM s'installe à Milan. Pays-Bas: INTERED est d'origine du Liechtenstein; Concentration LEVISSON/MARCHAND-PAAP; Une concentration donne naissance à EDICOM.
- P. 27 - ELECTRONIQUE - Allemagne: RANDOLPH COMPUTER s'installe à Francfort; TEAC EUROPE ouvre une succursale à Wiesbaden. France: PHOTO-COMPOSITION SERVICES EUROPE ouvre une succursale à Paris; Création de STE D'ELECTRONIQUE JAPONAISE; Association ROUTIERE COLAS/RAVEAU CARTIER dans PARISIENNE D'ETUDES D'INFORMATIQUE & DE GESTION. Pays-Bas: DIGICON s'installe à Amsterdam. Suisse: CHANOWSKI PRODUCTIONS est à capital néerlandais. USA: VAN DER GRINTEN prend le contrôle de B.K. ELLIOTT.
- P. 28 - ENGINEERING - Allemagne: Non renouvellement de certains accords WESTINGHOUSE/SIEMENS. Grande-Bretagne: Une licence VEBA-CHEMIE pour POWER-GAS CORP. Pays-Bas: NIMOX HOLDING prend le contrôle d'A. C. M. VAN ETTEN.
- P. 29 - FINANCE - Allemagne: Création de SECURITY FUND SERVICE; BERLINER-HANDELSGESELLSCHAFT absorbe FRANKFURTER BANK. Belgique: PONT-A-MOUSSON porte à 49 % ses intérêts dans GENERALE DE CONDUITES D'EAU. France: Négociations NOUVELLE DES AUTOPLACES G7/HERTZ INTERNATIONAL; BANCO CENTRAL projette une succursale à Paris; Deux SICAV sous l'égide d'UNION DES ASSURANCES DE PARIS; Réorganisation chez VENDOME EQUIPEMENT; ALSPI devient affiliée de C. C. F.; Les intérêts de BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE dans BONNASSE FRERES; UFINER devient actionnaire de STE D'AFFINAGE, D'ETIRAGE, DE LAMINAGE ET DE TREFILAGE; Trois filiales cadres pour FINANCIERE DE PARIS. Luxembourg: Association américano-suisse dans AMITALIA FUND MANAGEMENT; McMILLEN INTERNATIONAL FUND est à capital américain; LUSSIMAC appartient à I. T. T.
- P. 32 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: Concentration au profit de BINDING-BRAUEREI; Une filiale de gestion et ventes pour SCHWABENBRAU. France: GERVAIS DANONE accroît sa participation dans FRANCE GLACES; Projet d'association EUROPEENNE DE BRASSERIE/FERMIERE DE L'ETABLISSEMENT THERMAL DE VICHY. Italie: ALEMAGNA PANETTONI passe sous le contrôle de STA MERIDIONALE FINANZIARIA; ITALSUG est d'origine tchécoslovaque. Pays-Bas: BREDA-ORANJEBOOM prend le contrôle de DE OUDE VESTE, et DOMO-BEDUM celui de FANO FRIET. Suisse: FINFOOD HOLDING est à capital néerlandais.
- P. 34 - METALLURGIE - Allemagne: CURTISA SpA s'installe à Berlin. Belgique: Création de SYFOBEL. France: Création de STE POUR L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE EN ALGERIE; LA INTERNACIONAL INDUSTRIAL & NAVAL FRANCE est à capital espagnol. Grande-Bretagne: Création de BRITISH STEIN SURFACE. Pays-Bas: GIETERIJ DOESBURG prend le contrôle de ERVEN W. TEN CATE.

- P. 36 - MINES - USA: Les accords URANGESELLSCHAFT/UNION PACIFIC RAILROAD, et METALLGESELLSCHAFT/TENNECO.
- P. 36 - PAPIER - France: Concentration au profit de PAPIERS PEINTS J. GRANTIL; FISKEBY-SJÖHOLM est d'origine suédoise.
- P. 37 - PETROLE - Allemagne: Un apport de STAND OIL C° OF NEW JERSEY à ESSO AG. Belgique: RAFIBEL absorbe VIP BELGIUM.
- P. 39 - PLASTIQUES - Allemagne PLASTIQUE SA ferme sa filiale de Kehl; Nouvelle filiale industrielle pour A. HAGEDORN & C°. Belgique: Dissolution de SHORKO. France: METZELER réorganise BORGEAUD PLASTIQUES.
- P. 38 - PHARMACIE - France: CASTAIGNE absorbe FEVRIER, DECOISY, CHAMPION; Concentration au profit de SERVICES MEDICO-PHARMACEUTIQUES.
- P. 40 - PUBLICITE - Italie: REIWALD est à capital suisse. Luxembourg: Création de BATES INTERNATIONAL DEVELOPMENT.
- P. 40 - TEXTILES - Allemagne: MOTHERCARE s'installe à Francfort, et AMES TEXTILE UNIE à Gronau. Autriche: GERR. RÖDERS s'installe à Vienne. Belgique: FARAH MANUFACTURING s'installe à Bruxelles. France: Association franco-britannique dans BRITISH CARPET; LOU reprend les actifs de GERARD ROUDINE; Association franco-américaine dans BESSART INTERNATIONAL. Italie: Concentration au profit de COTONIFICIO VITTORIO OLCESE.
- P. 42 - TOURISME - France: Association franco-britannique dans STAR CUVILLIER.
- P. 42 - TRANSPORTS - Allemagne: Association K.N.S.M./HOLLAND AMERIKA LIJN dans VER. UBERSEE VEKEHRS. Grèce: HOLLAND AMERIKA LIJN se défait de ses intérêts dans SUN LINE. Pays-Bas: UNIGAS VEDER appartient à ANTHONY VEDER & C°; Les accords HAPAG-LLOYD/HOLLAND AMERIKA LIJN au sein d'EUROPA LIJN. Suisse: FRAISSINET ouvre une succursale à Genève.
- P. 43 - VERRE - France: CRISTALLERIES DE LORRAINE-CHAMPAGNE devient opérationnelle.
- P. 44 - DIVERS - France: SCHILDKRÖT prend le contrôle de BELLA (jouets). Suisse: BRINK'S FRANCE (transports d'objets précieux) s'installe à Genève.
-

AMEUBLEMENT

(569/16) La manufacture française de meubles ETS JACQUES PARISOT SA (St-Loup-sur-Semouse/Hte Saône) a pris pied en République Fédérale avec l'installation à Bohlsbach b. Offenburg d'une filiale commerciale, DEUTSCHE PARISOT GmbH (capital de DM. 20.000), que dirige M. Michel Parisot. Occupant quelque 850 personnes, la fondatrice a entrepris l'édification à Corbenay/Hte Saône d'une usine de panneaux de particules de bois, fabrications jusqu'ici importées principalement de République Fédérale ou d'Italie.

(569/16) Trois entreprises allemandes de matériels et agencements pour l'équipement intérieur de l'habitat (individuel ou collectif), BRASILIA-WERK ERNST LUST KG (Lampertheim/Hessen), KUSCH & C° -SPITZMÖBELWERKE GmbH (Hallenberg/Sauerl.) et OSTA WERKE KÜCHENMOBELFABRIK GmbH (Berlin), se sont associées à parité de 20 % pour créer un comptoir de vente commun à Paris, CIE EUROPEENNE DE DIFFUSION D'AMEUBLEMENT POUR L'HABITAT & LES COLLECTIVITES Sarl (capital de F. 200.000).

Animées respectivement par le Dr. Herbert Link et MM. Dieter Kusch et Wolfgang Osterloh, les trois fondatrices sont associées dans cette nouvelle affaire à M. Jean Darvogne (Montrouge/Hauts-de-Seine), son gérant.

ASSURANCES

(569/16) Une nouvelle rationalisation est en cours (cf. n° 547 p.17) au sein du groupe allemand COLONIA NATIONAL VERSICHERUNG AG (Cologne), où la BANKHAUS SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (Cologne et Francfort) possède des intérêts prépondérants (cf. n° 567 p.19). Ce groupe va en effet absorber à Mönchengladbach son affiliée de réassurances GLADBACHER RÜCKVERSICHERUNGS AG, filiale directe à 88,9 % de la compagnie "Incendie" GLADBACHER FEUER-VERSICHERUNGS AG.

A la suite d'un accord de principe conclu il y a quelques mois, cette dernière doit elle-même être absorbée par le groupe, tandis que la filiale "Vie" GLADBACHER LEBENSVERSICHERUNG AG de Mönchengladbach sera concentrée avec les compagnies de Cologne CONCORDIA LEBENSVERSICHERUNGS AG (cf. n° 550 p.33) et de Lübeck NATIONAL LEBENSVERSICHERUNGS AG (cf. n° 567 p.19).

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(569/17) La compagnie de génie civil d'Anvers ACKERMANN & VAN HAAREN SA (cf. N° 544 p. 35) s'est assurée une participation de 50 % dans la STE BELGE DES ASPHALTES & BETONS B.A.B. SA d'Anvers (cf. N° 561 p. 16) dont le capital a été porté à FB 25 millions.

Spécialiste de matériaux de construction, celle-ci a été créée fin 1969 en compte à demi entre les groupes néerlandais de goudrons et asphaltes N.V. AANNE-MERS & WEGENBOUWMIJ. v/h FA. J. HEIJMANS ('s-Hertogenbosch) et de génie civil ALGERA N.V. de Wolvega (anc. N.V. VERENIGDE N.B.M. BEDRIJVEN de Zaan(āam).

(569/17) Le groupe de matériaux de construction EDIT SpA de Turin (cf. N° 459 p. 20) a décidé la dissolution anticipée de sa filiale EDIT FRANCE Sarl (Le Kremlin-Bicêtre/Val-de-Marne), dont M. Jacques Cautrelle a été nommé liquidateur.

(569/17) Filiale à 80,85 % du groupe français de négoce de matériaux de construction et vinicole ETS SELLIER-LEBLANC SA de Bourg-la-Reine/Hts-de-Seine (cf. N° 547 P. 32), la SA DES CARRIERES DE LA MEILLERAIE SA (Bourg-la-Reine) a négocié l'absorption de quatre entreprises de sa branche, LES CARRIERES DE SAINT-LAURENT SA (Nalliers/Vendée), ENTREPRISE J. BATISSE SA (Briare/Loiret), LE ROCHER COUPE SA (Chatou/Yvelines) et SA DES CARRIERES DE TRAPP & DE GRANIT DE RAON-L'ETAPE (Raon l'Etape/Vosges), dont elle rémunèrera les actifs (estimés, bruts, globalement, à F. 14,2 millions) en élevant son capital à F. 19,9 millions.

(569/17) Une concentration a été décidée aux Pays-Bas entre les entreprises de béton, construction immobilière et travaux hydrauliques VANDERVLiet BEHEER N.V. (Amsterdam) et WERNINK'S BETON & AANNEMING MIJ N.V. (Leiden).

Présidé par MM. J.F. Posthuma et W.A. Wegerif, le groupe ainsi formé, VANDERVLiet-WERMINK BEHEER N.V., réalisera un chiffre d'affaires de près de Fl. 70 millions en 1970 avec pour principales filiales les sociétés WERNINKS'S INDUSTRIE & HANDELSONDERNEMING N.V. (terrains sportifs), ELVAST N.V. (immobilière), INTERPROJECT N.V. (architecture et entreprise générale), VANDERVLiet BOUW- & CONSTRUCTIEMIJ. N.V. (bâtiment) et VANDERVLiet BURGERLIJKE & UTILITETSWERKEN N.V. (génie civil).

(569/17) La STE IMMOBILIERE POUR L'EXPLOITATION D'IMMEUBLES COMMERCIAUX N.V. d'Anvers a procédé à une scission de ses actifs au profit de cinq affaires nouvelles : IMFERN N.V. (capital de FB 1 million), IMRE N.V. (FB 2 millions), IMMAR N.V. (FB 1 million), IMFEL N.V. (FB 2 millions) et SIPEDIC N.V. (FB 3 millions).

(569/18) Le groupe immobilier de Bruxelles CIE DE PROMOTION-C. D. P. SA (anc. CONSORTIUM DE PARKINGS SA - cf. N°539 p. 19) a constitué sous la présidence de M. Charles de Pauw une filiale à 50 %, PARKING TULIPE SA (capital de FB 1 million), où il est associé à ses filiales IMMEUBLES & GARAGES SA (cf. N° 345 p. 20) et IMMOBILIERE GENERALE DES PARKINGS SA (cf. N° 521 p. 20) avec 25 % chacune.

CAOUTCHOUC

(569/18) Le groupe caoutchoutier français CIE GENERALE DES ETS MICHELIN (MICHELIN & CIE) Sca de Clermont-Ferrand (cf. N° 566 p. 16) va accroître son potentiel en Grande-Bretagne en construisant une usine de pneumatiques pour automobiles à Dundee/Scotl: opérationnelle en 1972 avec une capacité de production de 6.000 unités/jour, cette unité occupera un millier de personnes.

Au Royaume-Uni, le groupe dispose de deux filiales industrielles, MICHELIN TYRE C° Ltd de Stoke-on-Trent/Staff. (usines au siège et à Burnley) et MICHELIN (BELFAST) Ltd (Belfast/Irlande du Nord), contrôlée par la précédente.

(569/18) Des négociations en cours entre les groupes caoutchoutiers américains B. F. GOODRICH C° (cf. N° 564 p. 41) et GOODYEAR TIRE & RUBBER C° (Akron/Ohio) portent sur la prise définitive du contrôle du groupe néerlandais de pneumatiques, caoutchouc industriel et plastique N. V. RUBBERFABRIEK VREDESTEIN (cf. N° 563 p. 17).

Il avait été convenu récemment entre GOODYEAR et VREDESTEIN que le premier prendrait le contrôle du second à l'occasion d'une augmentation de capital qui lui serait réservée. Puis GOODYEAR avait acquis en bourse une participation de 46 % dans le groupe néerlandais. En riposte, GOODRICH, qui détient de longue date un important intérêt minoritaire dans une filiale industrielle (pneumatiques) de celui-ci, N. V. NEDERLANDSCHE-AMERIKAANSCH-AUTOBANDENFABRIEK d'Enschede (cf. N° 517 p. 20) a entamé deux actions judiciaires aux Pays-Bas contre les projets de GOODYEAR, tout en s'assurant en bourse la majorité à plus de 52,5 % de VREDESTEIN.

CHIMIE

(569/19) Le groupe CHEMETRON CORP. de Chicago (cf. N° 366 p. 26) a négocié la cession de sa participation de 50 % à Buffalo/N. Y. dans l'entreprise de peroxydes organiques CHEMETRON NOURY CORP. (cf. N° 349 p. 19) à la filiale AKZO CHEMISCHE DIVISIE N. V. (cf. N° 561 p. 18) du groupe néerlandais AKZO N. V. (cf. N° 568 p. 22).

Ce dernier qui détient ainsi désormais le contrôle absolu de cette affaire - créée en compte à demi avec CHEMETRON en 1966 - en fera apport à sa nouvelle filiale AMERICAN AKZO CORP. d'Ashville/N. C. (anc. AMERICAN ENKA CORP. - cf. N° 568 p. 21). Transformée en NOURY CHEMICAL CORP. -N. C. C., la firme de Buffalo contrôle déjà à Burt/N. Y. la société CADET CORP.

(569/19) L'entreprise chimique néerlandaise KEY & KRAMER N. V. (Maasluis), membre du groupe CINDU-KEY & KRAMER N. V. de La Haye (cf. N° 549 p. 21), a conclu une association paritaire avec la filiale ELGAWA N. V. (Paramaribo) du groupe de Rotterdam O. G. E. M. -OVERZEE GAS & ELECTRICITEITMIJ. N. V. (cf. N° 566 p. 21) pour la vente au Surinam d'isolants bitumeux "Ruberoïd" pour toitures (cf. N° 542 p. 21) sous licence de la compagnie de Londres THE RUBEROID C° Ltd (cf. N° 546 p. 23).

Le cadre en sera une filiale commune à Paramaribo, KEY & KRAMER SURINAME N. V., où les deux fondatrices (42,3 % chacune) auront pour associée (15,4%) l'entreprise locale RADHAKISHUN & C° N. V.

(569/19) Le groupe de San Francisco STANDARD OIL CORP. OF CALIFORNIA (cf. N° 561 p. 20) a rationalisé ses intérêts à Paris - à travers sa filiale CHEVRON OIL EUROPE INC. (New York) - en fusionnant les compagnies CALCHIMIE DU MIDI Sarl (cf. N° 401 p. 22) et CHEVRON CHEMICAL C° SA, par absorption de la première par la seconde.

Le groupe a récemment (cf. N° 554 p. 38) procédé à une semblable opération en Belgique au profit de la CHEVRON OIL BELGIUM N. V.

(569/19) M. G. J. Van den Branden est directeur et MM. E. L. Streatfield, J. G. Bijker et C. W. Looman sont administrateurs de la société commerciale HOUSEMAN & DIRKZWAGER (BELGIUM) N. V. (cf. N° 568 p. 22), définitivement constituée à Shoten - Anvers au capital de FB 100.000 par l'entreprise néerlandaise de traitement chimique des eaux industrielles HOUSEMAN & DIRKZWAGER N. V. (Bergen-op-Zoom).

Membre aux Pays-Bas du groupe de Londres PORTALS HOLDING LTD à travers sa filiale à Manchester HOUSEMAN & THOMPSON LTD (cf. n° 534 p. 30), la fondatrice partage le contrôle de la nouvelle affaire - compétente pour l'UEBL - avec trois filiales de Bergen op Zoom, N. V. VOOR METAALREINIGING & BESCHERMING (M. R. B.), DIRKZWAGER CHEMIE N. V. et M. R. B. VERKOOPKANTOOR N. V.

(569/20) Membre en République Fédérale du groupe chimique SOLVAY & Cie SA d'Ixelles-Bruxelles à travers la compagnie DEUTSCHE-SOLVAY WERKE GmbH (cf. N° 560 p. 23), l'entreprise de revêtements et traitement de surfaces UNITECTA OBERFLÄCHENSCHUTZ GmbH de Solingen-Ohligs (cf. N° 417 p. 21) a procédé à l'absorption de sa filiale BRANDER FARBWERKE CHEMISCHE FABRIK GmbH (Solingen).

Cette opération a entraîné la fermeture de la succursale à Bruxelles de la firme absorbée, en même temps que l'ouverture d'une succursale UNITECTA BELGIUM par la firme absorbante.

(569/20) Il entre dans les intentions du groupe RHONE POU-LENC SA (cf. N° 561 p. 41) de rassembler ses intérêts dans le domaine des silicones en faisant apport de son usine spécialisée de Saint Fons/Rhône à la STE INDUSTRIELLE DES SILICONES-SISS SA de Paris (cf. N° 553 p. 21), qu'il contrôle à 60 % à travers la compagnie PRODUITS CHIMIQUES PECHNEY-SAINT-GOBAIN SA (cf. N° 561 p. 19) et où il envisage de reprendre la participation de 40 % détenue par la compagnie américaine DOW CORNING CORP. de Midland/Mid. (filiale commune des groupes DOW CHEMICAL C° de Midland et CORNING GLASS WORKS C° de Corning/N. Y. - cf. N° 568 p. 41).

COMMERCE

(569/20) Animé par MM. J. P. Capelle, A. Hayen et N. Tiriard (président honoraire), le groupe de Liège GRAND BAZAR DE LA PLACE SAINT-LAMBERT SA (cf. N° 524 p. 16) a négocié la cession de sa filiale G. B. NEDERLAND N. V. de Maastricht (cf. N° 486 p. 22) à son homologue d'Amsterdam VROOM & DREESMAN N. V. (cf. N° 442 p. 31).

Au capital de Fl. 10 millions, cette filiale avait été créée début 1962 pour coiffer les intérêts du groupe belge aux Pays-Bas : des magasins à Maastricht (depuis 1954), Geelen (1957), Heerlen (1961) et Eindhoven (1965).

(569/20) Le groupe français de vente par correspondance et au détail (17 magasins) MANUFACTURE FRANCAISE D'ARMES & CYCLES DE SAINT-ETIENNE MANUFRACTURE SA de Saint-Etienne/Loire (cf. N° 552 p. 43) a installé une filiale commerciale à Cayenne, MANUFRACTURE-GUYANNE SA (avec succursale à Kourou), et il prépare l'ouverture d'une agence à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

En 1969, MANUFRACTURE a réalisé un chiffre d'affaires de F. 245,17 millions, dont 12,25 millions à l'exportation.

(569/21) La chaîne de magasins de prêt-à-porter SPENGLER AG de Bâle, qui dispose de 14 magasins en Suisse (notamment à Bade, Berne, Biel/Berne, Chur, Genève, Lausanne, St-Gall, Winterthur, Zurich, etc ...), envisage l'implantation de succursales à l'étranger, et plus particulièrement en France.

En 1969, cette chaîne a réalisé un chiffre d'affaires de FS 108 millions, dont 40 % à l'étranger.

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(569/21) Le principe d'une étroite coopération en vue d'une intégration progressive de l'industrie aéronautique des Six afin de concurrencer plus efficacement la construction étrangère a été arrêté entre les compagnies FIAT SpA de Turin (cf. N° 566 p. 16), STE DES AVIONS MARCEL DASSAULT Sarl de Vaucresson/Hts-de-Seine (cf. N° 566 p. 20), VEREINIGTE FLUGTECHNISCHE WERKE-FOKKER GmbH de Brême (cf. N° 562 p. 22), FOKKER-VFW N.V. d'Amsterdam (anc. KON. NED. VLIEGTUIGENFABRIEK FOKKER N.V. - cf. N° 567 p. 21) et S.A.B.C.A. -STE BELGE DE CONSTRUCTIONS AERONAUTIQUES SA de Bruxelles (cf. N° 534 p. 23).

Déjà liés par des accords bilatéraux ou multilatéraux pour des projets communs les cinq partenaires ont fait part de leurs intentions dans un memorandum à la Commission du Marché Commun. Les groupes de Brême et d'Amsterdam ont amorcé fin 1969 une intégration multinationale paritaire (cf. N° 539 p. 24), et le second partage le contrôle 50/50 de SABCA avec DASSAULT.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(569/21) Filiale absolue du groupe AEG TELEFUNKEN de Berlin et Francfort (cf. N° 564 p. 23), l'entreprise allemande de machines de bureau, machines comptables, répondeurs téléphoniques, etc ... OLYMPIA WERKE AG de Wilhelmshafen (cf. N° 565 p. 30) a renforcé ses intérêts en Amérique Latine avec l'installation d'une filiale à Sao Paulo, MAQUINAS DE ESCITORIO OLYMPIA DO BRASIL Ltda.

Cette opération porte à 20 le nombre des filiales à l'étranger de la fondatrice, présente notamment depuis 1962 à Santiago-du-Chili, depuis 1967 à Mexico, et représentée dans le monde par 134 agents généraux.

(569/22) Le groupe britannique d'instruments électriques, électroniques et optiques de mesure et pour laboratoires JOYCE LOEBL & C° Ltd de Gateshead (cf. N° 314 p. 21) s'apprête à installer à Francfort une filiale, JOYCE LOEBL GERÄTE-TECHNIK GmbH, chargée de sa distribution en République Fédérale, assurée jusqu'ici par des importateurs locaux.

La fondatrice a de longue date (cf. N° 216 p. 21) une filiale JOYCE LOEBL FRANCE SA à Nanterre/Hts-de-Seine (capital porté à F. 1,5 million en 1969), et une autre aux Etats-Unis.

(569/22) Filiale à 57 % à Francfort du groupe R. W. E. RHEINISCH-WESTFÄLISCHE-ELEKTRICITÄTSWERK AG d'Essen (cf. N° 561 p. 39) et affiliée pour 24,8 % au groupe de Zurich ELEKTRO-WATT-ELEKTRISCHE & INDUSTRIELLE UNTERNEHMUNGEN AG (cf. N° 563 p. 26), la compagnie électrique LAHMEYER AG (cf. N° 542 p. 24) s'est donnée à Zurich une filiale, LINECTRA AG (capital de FS 300.000) que préside M. Hans P. Koch, pour la vente de ses appareils domestiques et grandes cuisinières électriques.

(569/22) Le conglomérat de New York I. T. T. -INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. (cf. N° 567 p. 38) a procédé à une rationalisation de ses intérêts en France au profit de sa filiale absolue STE DES PRODUITS INDUSTRIELS-SPI-I. T. T. SA (Paris) : après avoir absorbé les entreprises de construction électrique CANNON ELECTRIC FRANCE SA de Colomiers/Hte Garonne (actifs estimés, bruts, à F. 12,5 millions), CIE GENERALE DE METROLOGIE (METRIX) SA (cf. N° 385 p. 23) de Seynod/Hte Savoie (F. 43,6 millions) et M. T. I. SA (cf. N° 452 p. 18) de Meaux/S. & M. (F. 43,1 millions), celle-ci a porté son capital à F. 28,6 millions.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(569/22) Membre du groupe public de Londres BRITISH STEEL CORP. (cf. N° 525 p. 27) à travers sa filiale COLVILLES Ltd (Glasgow), l'entreprise de machines pour laiteries et trayeuses FULLWOOD FOUNDRY C° Ltd (Bellshill/Lanark.) s'est associée avec son distributeur en France CIVAL Sarl (Paris) pour constituer la société de vente FULLWOOD CIVAL SA (Paris) au capital de F. 100.000, présidée par M. Georges Béguin.

(569/22) Spécialiste en République Fédérale de machines pour travaux publics (bétonneuses, scrappers, etc ...), la compagnie FRIEDRICH WILH. SCHWING GmbH de Wanne-Eickel (cf. N° 436 p. 26) a pris pied en Autriche en constituant sous son nom une filiale industrielle et commerciale à St-Stefan/Wolfsberg (capital de Sh. 440.000), dont le gérant est M. F.W. Schwing, son propre directeur.

(569/23) Spécialiste aux Pays-Bas de machines agricoles (distributeurs d'engrais, arracheuses de betteraves, bêtes rotatives, aspirifaneuses, etc ...), l'entreprise VICON LANDBOUWWERKTUIGEN & MACHINEFABRIEKEN N.V. de Nieuw-Vennep (cf. N° 382 p. 24) a pris pied en Suisse avec la création à Zug de la société commerciale et de portefeuille VICON LANDTECHNIK AG (capital de FS 100.000), que préside son propre directeur, M. Herbert Vissers.

La fondatrice, qui possède depuis peu une usine de montage en Espagne (Valence), dispose de plusieurs distributeurs affiliés chez les Six, notamment VICON BELGE N.V. (Bruxelles), VICON FRANCE SA (Crépy-en-Valois/Oise), etc ...

(569/23) Membre du groupe de Londres CHARTER CONSOLIDATED Ltd (cf. N° 563 p. 33), la compagnie THE CAPE ASBESTOS C° Ltd (cf. N° 562 p. 17) a créé à Wiesbaden la firme DON DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM 30.000) pour la représentation, sous la direction de M. Francis P. Parkes, de la filiale belge DON INTERNATIONAL SA (Manage/Mons).

Présidée par M. F. P. Parkes, celle-ci (capital de FB 170 millions depuis fin janvier 1970) produit principalement des garnitures de friction pour engrenages et freins. En y reprenant dernièrement au groupe JOHNS MANVILLE CORP. (New York) sa participation de 60 % , CAPE ASBESTOS en est devenue le seul actionnaire.

(569/23) Le groupe suisse de mécanique ADOLF SAURER AG d'Arbon/Thurgovie (cf. n° 557 p.19) a négocié la prise de contrôle à 66 % en France de l'entreprise de métiers à tisser et machines sans navette ("M. A. T.") ATELIERS DIEDERICHS SA de Bourgoin-Jallieu/Isère (cf. n° 190 p.23). Animée par MM. B. Wiriath et M. Lettner, celle-ci, qui réalise avec près de 1.000 personnes un chiffre d'affaires annuel de F. 40 millions, portera prochainement son capital à F. 15 millions.

Le groupe suisse a déjà une filiale en France dans ce secteur, METIERS TEXTILES SAURER Sarl (Caudry/Nord . En République Fédérale, il contrôle la firme SAURER-ALLMA GmbH ALLGAUER MASCHINENBAU de Kempten (cf. n° 533 p.23).

(569/23) Le groupe d'accessoires automobiles (garnitures de freins, embrayages, climatiseurs, etc...) SA FRANCAISE DU FERODO de Paris (cf. n° 565 p.25) a négocié l'absorption de sa filiale de matériels électroniques CYBERMECA SA (Le Bourget/Seine-St-Denis) ainsi que de l'entreprise de moteurs hydrauliques pour engins de travaux publics, treuils, matériels de forage, dragues, etc... HYDROLAND Sarl (Fontenay-le-Comte/Vendée), avec laquelle il avait récemment conclu un accord commercial (cf. n° 558 p.28).

En rémunération d'actifs bruts évalués à respectivement F. 3,8 millions et F. 7,7 millions, le groupe absorbant portera son capital à F. 117,6 millions.

(569/24) Filiale à Saarbrücken de la compagnie allemande de pompes et compresseurs KLEIN, SCHANZLIN & BECKER AG de Frankenthal (cf. n° 536 p. 35), l'entreprise de robinetterie et régulation automatique EHRHARDT & SEHMER MASCHINENFABRIK AG (cf. n° 491 p. 25) a conclu avec le groupe RATEAU SA de Paris et La Courneuve/Seine-St-Denis (cf. n° 479 p. 33), spécialiste de turbines à vapeur, un accord de collaboration technique relatif à la fabrication des turbocompresseurs de celui-ci.

RATEAU doit prochainement passer sous le contrôle à 51 % de la STE GENERALE DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES & MECANIKES ALSTHOM SA, elle-même en cours d'étroit rapprochement avec la C.G.E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. n° 568 p. 29). Son partenaire allemand dispose d'une filiale à Paris, SOFES-STE FRANCAISE EHRHARDT & SEHMER Sarl.

(569/24) Dans le contexte des négociations engagées (cf. n° 567 p. 27) entre le groupe de New York OLIN CORP. et l'entreprise française de matériels de travaux publics (notamment outils de scellement à sec) SPIT-STE DE PROSPECTION & D'INVENTIONS TECHNIQUES SA (Bourg-les-Valence/Drôme), celle-ci, qu'anime M. R. Dorgnon, va regrouper ses actifs industriels avec ceux de ses filiales ou compagnies-soeurs STE FRANCAISE DE METALLURGIE & DE MECANIQUE-S.F.M.M. SA (Paris), CIE LYONNAISE DE MECANIQUE-COLYMECA Sarl (St-Jean-de-Muzols/Ardèche), STHENOS Sarl (Bourg-les-Valence), STE DES MARTEAUX ELECTRO-MECANIKES BOULE D'OR Sarl (Bourg-les-Valence) et PARVAL SA (Paris).

L'opération s'effectuera au profit de PARVAL, qui portera son capital à F. 11,9 millions en rémunération d'apports évalués globalement à F. 78,7 millions, puis sera intégrée à la filiale WINCHESTER EUROPE SA (Paris) du groupe américain.

(569/24) Filiale 49/51 à Hanovre des groupes mécanique et métallurgique d'Essen RHEINISCHE STAHLWERKE (cf. n° 562 p. 27) et automobile de Stuttgart-Untertürkheim DAIMLER-BENZ AG (cf. n° 568 p. 19), la compagnie HANOMAG-HENSCHEL FAHRZEUGWERK GmbH (cf. n° 526 p. 21) a procédé à la scission des actifs de sa filiale HANOMAG-HENSCHEL FRANCE SA (Le Plessis-Robinson/Hts-de-Seine) au profit de deux nouvelles affaires.

La première, RHEINSTAHL-HANOMAG FRANCE SA (capital de F. 2 millions), est chargée de la vente et de la maintenance des matériels de travaux publics et agricoles "Hanomag". La seconde, STE D'IMPORTATION DE VEHICULES UTILITAIRES SA (F. 1 million), assurera les mêmes activités pour les camions, véhicules utilitaires et générateurs de vapeur "Henschel" et "Hanomag".

(569/24) La compagnie française de fabrication de coffres-forts FICHET-BAUCHE SA (Suresnes/Hts-de-Seine) - née de la fusion des compagnies ETS BAUCHE (COFFRES-FORTS BAUCHE & NICOLLE & CIE SA) et FICHET SA (cf. n° 412 p. 30) - a porté à 80 % son contrôle à Barcelone sur la société FICHET SA à l'occasion de l'augmentation de son capital à Ptas 8 millions.

(569/25) Le conglomérat américain LITTON INDUSTRIES INC. de Beverly Hills/Cal. (cf. N° 547 p. 27) a élargi les assises financières de sa filiale en France PRECITEC SA (Nanterre/Hts-de-Seine) - à travers l'entreprise de machines-outils NEW BRITAIN MACHINE C° de New Britain/Conn. (cf. N° 394 p. 26) - en sextuplant le capital à F. 6 millions.

En France, la NEW BRITAIN MACHINE dispose d'une autre filiale à Nanterre, AMTEC FRANCE SA (cf. N° 541 p. 29).

(569/25) Les intérêts en Italie du groupe mécanique de New York STUDEBAKER-WORTHINGTON INC. (cf. N° 490 p. 26) se sont enrichis d'une affiliée de leasing à Milan, FINSERV ITALIANA SpA, présidée par M. Paolo A. Gamboni et contrôlée par la société financière du groupe FINSERV CORP. (New York).

Le groupe de New York contrôle à Milan la firme de pompes WORTHINGTON S.I.P.E.C. SpA, qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de Li. 5.19 milliards et dont l'administrateur délégué M. P. A. Gamboli. est depuis peu vice-président. pour l'Europe de la filiale WORTHINGTON PUMP INTERNATIONAL INC. avec ainsi la responsabilité des filiales industrielles à Naples (WORTHINGTON ITALIANA SpA), Hambourg et Le Bourget/Seine-St-Denis.

EDITION

(569/25) La maison d'Amsterdam POLYTEL FILM N.V. (cf. N° 536 p. 28) s'est donnée à Milan une filiale à 99 %, POLYTEL ITALIANA SpA (capital de Li. 1 million), que dirige M. Luigi Sanvito (Monza/Milano) et où son associée pour le solde est la firme PHONOGRAM SpA (Milan) au capital de Li. 700 millions. La nouvelle affaire se consacrera à la distribution de films de télévision ainsi qu'à la préparation de productions cinématographiques.

La fondatrice est elle-même filiale (80%) indirecte de la maison d'éditions musicales de Hambourg DEUTSCHE GRAMMOPHON GmbH (cf. N° 550 p. 31), que contrôlent à parité les groupes SIEMENS (Berlin et Munich) et PHILIPS (Eindhoven). Elle possède des intérêts à Hambourg (POLYTEL INTERNATIONAL FILM- & FERNSEH GmbH) et à Londres (POLYTEL Ltd).

(569/25) Membre à Paris du groupe PHILIP'S GLOEILAMPEN-FABRIEKEN N.V. d'Eindhoven (cf. N° 567 p. 26) à travers sa filiale de New York CHAPPELL & C° INC (cf. N° 556 p. 24), la maison d'éditions musicales CHAPPELL SA a présidé à la création à son siège de la société EDITIONS & PRODUCTIONS THEATRALES CHAPPELL SA (capital initial de F. 100.000), qui, sous la présidence de M. Pierre Lorenz, éditera des oeuvres dramatiques, théatrales, cinématographiques et radiophoniques.

Une des récentes initiatives de la compagnie de New York a été la constitution d'une filiale à Londres, CHAPPELL-SALOMON Ltd (capital de £ 100).

(569/26) Le groupe d'éditions de Hambourg GRUNER & JAHR GmbH & C° KG DRUCK- VERLAGHAUS (cf. N° 563 p. 25) a négocié, au prix de DM. 5,5 millions, le rachat à la firme de Düsseldorf D. D. B. VERLAG GmbH (animée par M. Hans Johachim Bernecker) de son hebdomadaire économique "Der Aktionär" (80.000 ex.).

Affilié pour 25 % au groupe de Gütersloh BERTELSMANN VERLAG KG (cf. N° 566 p. 25), le groupe de Hambourg édite notamment dans cette branche le mensuel financier "Kapital" (170.000 ex.) et il envisage le lancement prochain d'une revue de management sous le titre "Karriere".

(569/26) La compagnie de portefeuille du Liechtenstein EDINOCA AG (Eschen) s'est donnée une filiale à Amsterdam, INTERED N.V. (capital autorisé de Fl. 100.000), qui, sous la direction de MM. C. Pagnamenta (Lugano/Suisse) et J. Caron (Amsterdam), se consacrera à l'édition et au négoce de gros de livres et périodiques.

(569/26) Une concentration est en cours aux Pays-Bas entre les entreprises d'édition et impression de livres, revues, cartes etc ... DRUKKERIJ LEVISSON N.V. (Rijswijk) et MARCHAND-PAAP-STROOKER-BOEK, OFFSET & SPECIAALDRUKKERIJEN N.V. (La Haye) au sein d'un holding commun en cours de création. Occupant quelque 150 personnes, le nouveau groupe ainsi formé réalisera un chiffre d'affaires annuel supérieur à Fl. 7,5 millions.

(569/26) Un accord de coopération devant conduire à la fusion des quotidiens financiers, boursiers et économiques "Le Capital" et "L'Agence Quotidienne" a été conclu à Paris entre les sociétés SEPEF-STE D'EDITIONS FINANCIERES, ECONOMIQUES & POLITIQUES SA et EDITIONS VIVIENNE SA, animées respectivement par MM. Roger Gicquel et Henri Sacquet.

SEPEF, qui transformera "Le Capital" en "Agence Nouvelle" a négocié début 1970 avec la société FORTUNE FRANCAISE Sarl (Paris) l'affermage pour trois ans, avec option irrévocable, du titre de l'hebdomadaire "Fortune Française" et a associé celui-ci au titre de son propre hebdomadaire économique et financier "L'Opinion".

(569/26) Le rapprochement récemment négocié aux Pays-Bas (cf. N° 556 p. 24) entre les maisons d'édition de La Haye N.V. BOEK- & KUNST-DRUKKERIJ v/h MOUTON & C° et G.B. VAN GOOR ZONEN' S UITGEVERSMIJ. a été sanctionné par la création d'un holding commun, EDICOM N.V. (La Haye), coiffant un groupe qui occupe plus de 600 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel avoisinant Fl. 26 millions.

ELECTRONIQUE

(569/27) Le groupe néerlandais de matériels électroniques reprographiques, papiers spéciaux et produits chimiques "OCE" pour diazocopie VAN DER GRINTEN N.V. de Venlo (cf. N° 558 p. 30) a renforcé son réseau commercial à l'étranger (cf. notamment N° 554 p. 35) en prenant à Pittsburgh le contrôle de sa licenciée B.K. ELLIOTT C° (avec succursale à Boston/Mich.), qui assure depuis 1963 son agence générale aux Etats-Unis avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à \$ 4,8 millions.

(569/27) Passée fin 1969 sous le contrôle du groupe d'assurances THE TRAVELLERS CORP. (Hartford/Conn.), la firme de software RANDOLPH COMPUTER CORP. de Greenwich/Conn. (cf. N° 542 p. 29) a installé à Francfort une filiale de location d'ordinateurs, RANDOLPH BOSTON LEASING GmbH (capital de DM 1 million), que dirige M. H.G. Harrison Jr.

La fondatrice s'est dotée il y a quelques mois d'une filiale de portefeuille à Luxembourg, RANDOLPH BOSTON OVERSEAS HOLDING SA, dont le capital a été porté dernièrement à \$ 400.000.

(569/27) Spécialiste à Amsterdam d'appareillages électroniques et optiques audio-visuels ainsi que programmes et films pour l'industrie, l'enseignement et la télévision, l'entreprise M.M. CHANOWSKI PRODUCTIE MIJ. N.V. s'est donnée à Lausanne une filiale commerciale et de promotion, CHANOWSKI PRODUCTIONS SA (capital de FS 60.000), présidée par M. Michel Chanowski (Amsterdam) et dirigée par MM. J. Duruz et E. Gardiol.

(569/27) De formation récente à Luxembourg (cf. N° 564 p. 29) en tant que filiale paritaire de la CIE GENERALE D'AUTOMATISME SA (Paris) - filiale commune des groupes THOMSON C.S.F. SA et C.G.E. - CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA à travers leur holding 52/48 FININFOR-CIE FINANCIERE POUR L'INFORMATIQUE SA (cf. N° 564 p. 44) - et de la société ALPHANUMERIC INC. de Long Island/N.Y., la compagnie de software, photocomposition électronique et prestation de services dans le domaine des arts graphiques PHOTOCOMPOSITION SERVICES EUROPE-P.S.E. SA, que préside M. Marcel Ventura, a ouvert une succursale à Paris.

(569/27) La filiale à Amsterdam TEAC EUROPE N.V. (cf. N° 542 p. 28) de l'entreprise japonaise d'appareils électroniques de reproduction du son et images sur bandes magnétiques et pour transmission de données sur ordinateurs TEAC Ltd (Tokyo) a ouvert à Wiesbaden une succursale à l'enseigne TEAC EUROPEAN SERVICE CENTRE, que dirige M. Sumio Iwata.

(569/29) Animée par M. Antoine P. Gertsen, la compagnie néerlandaise NIMOX HOLDING N.V. (Roermond) a pris à Weesp le contrôle de l'entreprise INGENIEURSBUREAU A.C.M. VAN ETTEN. Dirigée par M. H.M. Van Etten, celle-ci occupe une cinquantaine de personnes et est spécialisée dans l'installation, montage et ingénierie d'aéraulique (chauffage, air conditionné, réfrigération, etc ...).

NIMOX coiffe à Roermond et Weert l'entreprise de distribution automobile NEDAM-AUTOMOBIEL MIJ. N.V. et la société de vente de "Vespa" NEDESPA N.V. ainsi que les compagnies N.V. RIMY (concessionnaire HENSCHERL), INDAVO N.V., NEDEX VERVOERBEDRIJF N.V. et MECATRANS N.V.

(569/29) Les groupes WESTINGHOUSE ELECTRIC C° de New York (cf. N° 567 p. 26) et SIEMENS AG de Berlin et Munich (cf. N° 568 p. 29) sont convenus de ne pas renouveler fin 1972, terme du contrat en cours, leur coopération dans le domaine de l'engineering nucléaire et des techniques d'électricité à très haute tension.

Restant lié à WESTINGHOUSE par des échanges de licences et know-how en matière d'instrumentation de précision, de technique médicale, etc ..., SIEMENS s'est en effet associé dans ce domaine avec le groupe AEG TELEFUNKEN AG (cf. supra p. 21) au sein de la firme KRAFTWERK UNION AG (Mulheim/Ruhr), licenciée du groupe de New York GENERAL ELECTRIC C° (cf. N° 565 p. 29) pour la construction de centrales à eau bouillante.

FINANCE

(569/29) Le holding de Zurich D'ONOFRIO & FEENEY AG a participé pour 65 % , en association pour le solde avec la compagnie UNITED ATLANTIC INVESTMENT CORP. Ltd (Nassau/Bahamas), à la constitution à Luxembourg de la société de gestion de Fonds de placement AMITALIA FUND MANAGEMENT C° SA (capital de \$ 100.000). Présidée par M. Tottosy, celle-ci a immédiatement formé à son siège l'AMITALIA FUND SA (capital de \$ 5 millions) avec sa filiale de rachat AMITALIA FUND REPURCHASE C° SA (capital de \$ 10.000).

UNITED ATLANTIC INVESTMENT dispose depuis 1969 (cf. N° 500 p. 29) d'une filiale à Milan, UNITED ATLANTIC INVESTMENT CORP. ITALIANA SpA, qui distribuera en Italie les certificats du nouveau Fonds.

(569/29) Il entre dans les intentions du groupe de Madrid BANCO CENTRAL SA (cf. N° 560 p. 21) d'ouvrir une succursale à Paris.

(569/30) La compagnie de taxis STE NOUVELLE DES AUTO-PLACES G7 SA (Paris), qu'anime M. Rousselet, a engagé des pourparlers avec la compagnie HERTZ INTERNATIONAL Ltd (New York) - chargée des opérations internationales du groupe de leasing HERTZ CORP. (cf. N° 566 p. 35) - en vue de prendre une participation dans la filiale récemment formée par celle-ci à Courbevoie/Hts-de-Seine HERTZ LOCATION DE CAMIONS SA.

Cette dernière, présidée par M. Rousselet, a pour directeur général M. François Sterkers, également directeur général de la STE PARISIENNE DE LOCATION DE VEHICULES-S.P.L. V. SA, filiale de G7.

(569/30) La diffusion en République Fédérale des certificats du Fonds américain de placement SECURITY EQUITY FUND Inc. (Topeka/Ka.) sera assurée par la nouvelle firme de Wiesbaden SECURITY FUND SERVICE GmbH (capital de DM 20.000), gérée par M. Alex Goldstein (Mayence).

Créé en 1961, SECURITY EQUITY FUND est spécialisée dans les investissements à long terme (actifs de \$ 135,5 millions fin 1969). Sa gestion est assurée par la SECURITY MANAGEMENT C° Inc., filiale absolue de la compagnie d'assurances de Topeka SECURITY BENEFIT LIFE INSURANCE C°.

(569/30) Le groupe U.A.P.-UNION DES ASSURANCES DE PARIS SA (cf. N° 565 p. 32) a présidé à la création de deux Sociétés d'Investissements à Capital Variable (SICAV). La première, AEDIFICANDI-UNION SEQUANAISE URBAINE SA (capital initial de F. 24 millions), que préside M. Dominique Leca, a reçu des compagnies U.A.P.-VIE SA, U.A.P.-CAPITALISATION SA et U.A.P.-I.A.R.D. SA (ses actionnaires pour 60 %, 30 % et 10 %) des actifs évalués respectivement à F. 17,9 millions, 9 millions et 3 millions. La seconde, ACTABEA SA (capital initial de F. 20 millions), que préside M. Jacques Rozner, a reçu des mêmes compagnies (auxquelles elle est affiliée pour 80 %, 10 % et 10 %) des actifs évalués respectivement à F. 19,9 millions, 2,5 millions et 2,5 millions.

U.A.P. participe, aux côtés des groupes WELLINGTON MANAGEMENT C° (Philadelphie/Pa) et STE GENERALE SA de Paris (cf. N° 568 p. 30), à la mise sur pied d'un réseau européen de firmes de vente de certificats de SICAV dont le premier maillon est la société INTER-EUROPE DIFFUSION SA de Paris (cf. N° 565 p. 32).

(569/30) Une association paritaire nouée à Luxembourg entre les compagnies de Nassau/Bahamas BRITISH AMERICAN INSURANCE C° Ltd et de Jacksonville/Fla. PENINSULAR LIFE INSURANCE C° a donné naissance au McMILLEN INTERNATIONAL FUND SA (capital de \$ 10.000).

(569/30) La compagnie française de leasing de matériels et biens d'équipement VENDOME EQUIPEMENT SA (Paris) - affiliée notamment au groupe de Cleveland/Ohio LEASEWAY TRANSPORTATION CORP. (cf. N° 538 p. 27) - prépare sa fusion avec sa filiale (85,2 %) VENDOME EQUIPEMENT-TRANSECO SA, au profit de cette dernière.

(569/31) Décidée récemment (cf. N° 561 p. 37), la fusion de la CIE GENERALE DES CONDUITES D'EAU SA de Liège (cf. N° 564 p. 27) avec les sociétés de portefeuille de Bruxelles SA BERINGEN et SAPTEC-SA DE PRODUCTION, DE TRANSPORTS & D'ECHANGES va devenir effective au profit de la première qui, en rémunération d'actifs évalués, nets, respectivement à FB 1 125 milliard et 91,3 millions, portera son capital à FB 700 millions.

Grâce à cette opération, le groupe français CIE DE PONT-A-MOUSSON SA (Nancy) - dont la fusion avec la CIE DE SAINT-GOBAIN SA (Neuilly/Hts-de-Seine) est en cours (cf. N° 566 p. 23) - actionnaire minoritaire des sociétés absorbées, verra son intérêt dans GENERALE DE CONDUITES D'EAU passer de 25 % à 49 %.

(569/31) Le groupe de New York I. T. T. INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. (cf. supra p. 22) a formé à Luxembourg la compagnie LUSSEMBURGHISE INTERCONTINENTALE MANAGEMENT C° - LUSSIMAC SA (capital de F. Lux. 10 millions) qui, sous la présidence de M. William Samengo-Turner, a pour objet la création, la diffusion l'administration et la gestion d'un Fonds commun de placement, INTERCONTINENTAL FUND.

(569/31) Aux termes d'un accord récemment conclu en France entre le C. C. F. -CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA (cf. N° 568 p. 30) et la STE ALSACIENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES-ALSPI SA (cf. N° 568 p. 29), le premier a fait apport de sa participation (moins de 1 %) dans le groupe UGINE KUHL-MANN SA de Paris (cf. N° 567 p. 38) à la seconde qui, en conséquence, a porté son capital à F. 138,6 millions et est devenue son affiliée pour 5 %.

Le C. C. F. a dernièrement élargi ses intérêts à l'étranger en quintuplant à FS 20 millions le capital de sa filiale de Genève CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE (SUISSE) SA.

(569/31) La concentration décidée récemment en République Fédérale (cf. N° 543 p. 35) entre la FRANKFURTER BANK AG de Francfort (cf. N° 561 p. 22) et la BERLINER-HANDELSGESELLSCHAFT de Berlin et Francfort (cf. N° 563 p. 21) va devenir effective au profit de la seconde, affiliée notamment au groupe de Bruxelles CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA (cf. N° 565 p. 31).

Transformée en BERLINER HANDELSGESELLSCHAFT-FRANKFURTER BANK AG (B. H. F.), la compagnie absorbante portera son capital à DM 73 millions et aura un bilan consolidé de plus de DM 6,52 milliards.

(569/31) Aux termes d'un accord récemment conclu entre la banque BONNASSE FRERES Snc de Marseille et la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE INDUSTRIELLE & FINANCIERE SA de Paris (cf. N° 564 p. 33), la première absorbera la filiale à Marseille de la seconde, BANQUE MARSEILLAISE D'ESCOMPTE SA.

Transformée en BONNASSE FRERES SA, la compagnie absorbante sera alors contrôlée à parité par la famille Bonnasse et la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE.

(569/32) Membre du groupe STE LYONNAISE DES EAUX & DE L'ECLAIRAGE SA de Paris (cf. N° 568 p. 24), la compagnie de portefeuille UFINER-UNION FINANCIERE POUR L'INDUSTRIE & L'ENERGIE SA de Paris (cf. N° 567 p. 33) a fait apport d'une participation de 5 % (évaluée à F. 9,1 millions) dans la société LILLE-BONNIERES-COLOMBES SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. N° 532 p. 35) à la STE D'AFFINAGE, D'ETIRAGE, DE LAMINAGE & DE TREFILAGE-S.A.E. L.T. SA - qui en était déjà actionnaire pour 5,5 % en rémunération de l'apport de ses participations minoritaires dans la C.F.P. -CIE FRANCAISE DES PETROLES SA et sa filiale C.F.R. -CIE FRANCAISE DE RAFFINAGE SA (cf. N° 568 p. 36).

Filiale à 92,7 % de l'ALSPI-STE ALSACIENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES SA (cf. supra), SAELT a porté en conséquence son capital à F. 19,4 millions et a accueilli comme nouvelle actionnaire (32,5 %) la société apporteuse.

(569/32) La CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. N° 568 p. 32) s'est donnée trois filiales-cadres au capital initial de F. 100.000 chacune.

La première, STE EUROPEENNE D'ETUDES MOBILIERES SA, que préside M. Robert Gelis, a pour objet la prise de participation mobilières. La seconde, CIE D'ETUDES & D'APPLICATIONS MOBILIERES-COMETAM SA, que préside M. Lucien Pommier, se spécialisera dans les études d'entreprises et les projets d'ordre financier, industriel et commercial. La troisième, CIE MOBILIERE DE PARTICIPATIONS-COMOPAR SA, que préside M. Pierre Verny, a pour vocation la création et la gestion de sociétés.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(569/32) Le groupe financier public de Naples S.M.E. -STA MERIDIONALE FINANZIARIA SpA (cf. N° 554 p. 19) a élargi ses intérêts dans l'industrie alimentaire en prenant à Milan le contrôle à 50 % du groupe de pâtisserie industrielle et confiserie ALEMAGNA PANETTONI Snc (cf. N° 146 p. 23). Contrôlé jusqu'ici par la FINANZIARIA ALEMAGNA SpA (Milan), celui-ci a été ensuite fusionné avec la S.IN.PA. -SOC. INVESTIMENTI & PARTECIPAZIONI SpA qui, compagnie absorbante, s'est transformée en ALEMAGNA SpA, a vu son capital porté à Li. 5,5 milliards et est présidée par M. Licio Quaratino et vice-présidée par M. Alberto Alemagna (M. G. Alemagna étant président honoraire).

Le groupe ALEMAGNA a des filiales industrielles sous son nom en France (Pré-St-Gervais/Seine-St-Denis), Suisse (Balerna) et Etats-Unis ainsi que des licenciés en Grèce, Portugal, Pérou, etc ... Les principaux intérêts du groupe S.M.E. dans ce secteur se trouvent dans les entreprises MOTTA SpA (35,08 %), CONSERVE ALIMENTARE CIRIO SpA (33,49 %), STA GENERALE SUPERMERCATI SpA (60 %), SURGELA SpA (82,5 %), etc ...

(569/33) Les filiales néerlandaise N.V. HANDELMIJ. DELICAAT (Roosendaal) et belge BETTERFOOD N.V. (Ekeren) du groupe d'aliments diététiques qu'animent aux Pays-Bas MM. Thoedor R. Neutelings et Willem Neutelings (Bergen-op-Zoom) ont été apportés au nouveau holding suisse FINFOOD HOLDING AG (Zug) au capital de FS. 5 millions, dirigé par M. Robert Betschon.

Les spécialités de ce groupe sont distribuées à l'étranger par les sociétés FINFOOD FRANCE DISTRIBUTION BARILLA Sarl (Paris), FINFOOD GmbH, VERTRIEBS-ORGANISATION FÜR TEIGWAREN & NAHRUNGSMITTEL (Mannheim), etc...

(569/33) Il entre dans les intentions du groupe laitier français GERVAIS DANONE SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (cf. n° 566 p. 29) d'élever sa participation (actuellement 23 %) dans l'entreprise de crèmes glacées et produits surgelés FRANCE GLACES SA de Paris (cf. n° 564 p. 25) en y reprenant une partie de l'intérêt de 20 % qu'y détient la compagnie de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine STE DES GLACIERES DE PARIS SA (cf. n° 539 p. 45).

Les autres actionnaires de FRANCE GLACES sont la SOPAD-STE DE PRODUITS ALIMENTAIRES & DIETETIQUES SA (membre à Courbevoie du groupe suisse NESTLE ALIMENTANA SA - cf. n° 568 p. 33) pour 25 % et la compagnie INVESTRADE AG de Bâle (cf. n° 204 p. 25) pour 26 %.

(569/33) Membre à Amsterdam du groupe brassicole de Londres ALLIED BREWERIES LTD, la compagnie VERENIGDE NED. BROUWERIJEN "BREDA-ORANJEBOOM" N.V. (cf. n° 553 p. 33) s'est assurée à Doesburg une participation majoritaire dans la firme de négoce en gros de vins, alcools et liqueurs N.V. DE OUDE VESTE v/h J.W.L. WILLEMSSEN. Restant sous la direction de M. P.G.J. Willemsen, celle-ci verra ses activités coordonnées avec celles de la société ALGEMENE DRANKENHANDEL NEDERLAND N.V. (cf. n° 541 p. 32), filiale à Breda de sa nouvelle compagnie-mère.

Cette dernière a récemment créé, en compte à demi avec l'A.B.N. -ALGEMENE BANK NEDERLAND N.V. (cf. n° 568 p. 32), une société de portefeuille à Rotterdam, N.V. FINANCIERINGSMIJ. "DE MAAS" (capital autorisé de Fl. 1 million).

(569/33) L'entreprise tchécoslovaque d'import-export de sucres, semences, fruits et légumes, viandes, etc ... KOOSPOL (Prague) a formé à Milan une filiale commerciale, ITALSUG Srl (capital de Li. 990.000), que dirige M. J. Vovesny, et dont elle partage le contrôle avec son représentant de Londres SUGOSA LTD - lui-même présent depuis peu en Autriche avec une affiliée à Vienne, SUGOSA WAREN-HANDELS- & HANDELSVERTRETUNGS GmbH (capital de Sh. 100.000), que dirigent MM. P. Ciganik, W.E. Farrow et K. Löwy.

(569/34) Une concentration dans les intérêts brassicoles du groupe de Hambourg RUDOLF A. OETKER (cf. n° 564 p.45) a concerné les firmes BAYERISCHE AKTIEN-BIERBRAUEREI ASCHAFFENBURG (BABA) d'Aschaffenburg (cf. n° 183 p.22) et BINDING-BRAUEREI AG de Francfort (cf. n° 476 p.25), la première étant absorbée par la seconde, dont le capital sera porté en conséquence à DM. 26,5 millions.

BINDING BRAUEREI est affiliée pour 42,8 % à la BANK FÜR BRAU-INDUSTRIE (Francfort) - filiale commune d'OETKER (majoritaire) et de la BANKHAUS HERMANN LAMPE KG de Bielefeld (cf. n° 499 p.28) - qui est par ailleurs majoritaire à 76,3 % dans BABA.

(569/34) La brasserie de Düsseldorf SCHWABENBRÄU AG, qui appartient au groupe DORTMUNDER UNION-BRAUEREI AG (cf. n° 545 p.31), s'est donnée à son siège une filiale de gestion et vente, SCHWABENBRAU BETRIEBS- & VERTRIEBS GmbH (capital de DM. 1 million), dirigée par MM. E.H. Boehm et W. Fr. von Kellersperg.

SCHWABENBRAU, qui est liée depuis quelques mois par des accords de co-production avec la brasserie de Düsseldorf-Nord BRAUEREI DIETRICH HOEFEL GmbH, dispose de trois filiales absolues à Düsseldorf BRAUEREI SCHLÖSSER GmbH, Krefeld BRAUEREI TIVOLI GmbH et Andernach MALZFABRIK MENGELBIER & CIE KG.

(569/34) L'entreprise laitière néerlandaise COÖPERATIEVE MELKPRODUKTENBEDRIJVEN DOMO-BEDUM G.A. de Beilen (cf. n° 564 p.34) a pris à Drachten le contrôle de la firme alimentaire FANO FRIET (pommes frites, sauces, mayonnaises, condiments, desserts, etc...). Transformée en N.V. FANO, celle-ci transférera son siège à Smilde.

(569/34) La STE EUROPEENNE DE BRASSERIE SA (Champagne/M. & M.) - en cours de passage sous le contrôle du groupe verrier français B.S.N.-BOUSSOIS SOUCHON NEUVESEL SA (cf. n° 562 p.38) - et l'entreprise d'eaux minérales de Paris CIE FERMIERE DE L'ETABLISSEMENT THERMAL DE VICHY SA - membre du groupe SOURCE PERRIER SA à travers la STE GENERALE DES GRANDES SOURCES D'EAUX MINERALES FRANCAISES SA (cf. n° 532 p.36) - ont formé le projet de constituer une filiale commune de distribution.

METALLURGIE

(569/34) Spécialiste en Italie d'éléments métalliques légers préfabriqués pour huisseries et constructions industrielles, la firme de Bologne CURTISA SpA (cf. n° 343 p.16) s'est donnée à Berlin une filiale commerciale, CURTISA DEUTSCHLAND GmbH (capital de DM. 100.000), gérée par MM. A. Folli et G.H. Kiss et dont la compétence couvre l'Allemagne de l'Ouest et de l'Est.

(569/35) Les intérêts au Royaume-Uni de la compagnie française de fours de fusion et de réchauffage sidérurgique et métallurgique et chambres de combustion industrielle STEIN SURFACE SA de St-Cloud (anc. Paris - cf. n° 489 p.30) seront désormais portés par la nouvelle BRITISH STEIN SURFACE LTD (capital de £ 100).

La fondatrice (capital de F. 25 millions) est née en 1968 (cf. n° 475 p.23) d'une association 75/25 entre le groupe STEIN & ROUBAIX SA de Paris (cf. n° 568 p.28) et la Division SURFACE COMBUSTION CORP. (Toledo/O.) du groupe de Cleveland MIDLAND ROSS CORP. (cf. n° 561 p.37). Représentée jusqu'ici au Royaume-Uni par une affiliée, STEIN ATKINSON STORDY LTD (Richmond/Surrey), elle a plusieurs filiales ou affiliées chez les Six, notamment en Italie FORNI STEIN SpA de Gênes (succursales à Rome, Naples, Turin, Milan, Terni, Catane, etc...), et en République Fédérale STEIN SURFACE GmbH (Düsseldorf).

(569/35) Le groupe public d'Alger STE NATIONALE DE SIDERURGIE s'est donné une filiale à Paris, STE POUR L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE EN ALGERIE SA (capital de F. 0,5 million) que préside M. Homaddem Liassine, son propre président, et qui est chargée de promouvoir la vente des produits de l'industrie algérienne dans les pays du Marché Commun et de l'AELE.

Parmi les administrateurs de la nouvelle affaire, figure M. Paul Deneux, directeur de la STE BONOISE DE SIDERURGIE SA (Paris), qui, aujourd'hui sous contrôle de l'Etat algérien, avait été formée en 1960 par quelque 75 entreprises françaises de sidérurgie, banque et assurances pour l'implantation à Bône d'un complexe sidérurgique, projet aujourd'hui abandonné.

(569/35) Des intérêts espagnols portés par M. Julien Santillana (Bilbao) à raison de 90 % ont été à l'origine à Paris de l'entreprise de soudure et assemblages des métaux LA INTERNACIONAL INDUSTRIAL & NAVAL FRANCE Sarl (capital de F. 20.000, que gère M. Antonio Ocana (actionnaire pour le solde).

(569/35) Les entreprises belges de fonderies SA FABRIQUE NATIONALE D'ARMES DE GUERRE F.N. de Herstal (cf. n° 560 p.26), GRIFFIN SA (Merksem-Anvers), FONDERIES DE L'EAU NOIRE SA de Couvin-Namur (cf. n° 565 p.36), ATELIERS & FONDERIES DE ZELEM, MOENS & CIE SA de St-Gilles-Bruxelles (cf. n° 397 p.27), USINES & FONDERIES DE SAINT-ROCH SA de Couvin (cf. n° 534.p.35), STE BELGE DE FONDERIE INDUSTRIA SA (Bruxelles) et NIEUWE MIJ. GIETERIJEN VULCAIN N.V. (Aalst) ont constitué une filiale commune à Bruxelles, SYNDICAT DES FONDEURS DE BELGIQUE-SYFOBEL Sc (capital minimum de FB. 100.000).

(569/36) Affiliée au groupe néerlandais UBBINK DAVO N. V. de Doesburg (cf. n° 549 p.38), l'entreprise de fonderie GIETERIJ DOESBURG N. V. (anc. UBBINK GIETERIJ N. V. - cf. n° 341 p.26) a pris à Neede le contrôle de la société N. V. ERVEN W. TEN CATE-IJSER & METAALGIETERIJ. spécialiste de coulées en séries de pièces pour machines, et elle en fusionnera les activités avec celles de sa propre succursale de Winterswijk.

MINES

(569/36) Une association paritaire pour la recherche de minerais uranifères dans le Wyoming a été conclue aux Etats-Unis par l'entreprise de Francfort URANGESELLSCHAFT mbH (cf. n° 553 p.34) avec la compagnie UNION PACIFIC RAILROAD C° (groupe UNION PACIFIC CORP. de New York et Los Angeles). Spécialiste de minerais et métaux radioactifs (notamment uranium et thorium), le partenaire allemand est contrôlé depuis peu à égalité - à la suite de la cession par le groupe KLÖCKNER & C° KG (Duisbourg) de sa participation de 25 % (cf. n° 551 p.35) - par les compagnies HIBERNIA AG d'Herne (groupe VEBA), STEAG-STEINKOLEN ELEKTRIZITÄTS AG (Essen) et METALLGESELLSCHAFT AG (Francfort).

(569/36) Le groupe germano-suisse METALLGESELLSCHAFT AG de Francfort (cf. n° 567 p.37) - où la compagnie de portefeuille de Zurich SCHWEIZERISCHE GES. FÜR METALLWERTE AG (cf. n° 563 p.33) a un intérêt de quelque 17 % - a conclu un accord de coopération pour la recherche et l'exploitation off shore de minerais métalliques avec le groupe américain TENNECO CORP. de Houston/Tex. (cf. n° 540 p.35).

Celui-ci, qui a émis fin 1969 un emprunt de DM. 100 millions en République Fédérale pour le compte de sa filiale TENNECO INTERNATIONAL N. V. (Willemstad/Curaçao), est intéressé depuis plusieurs années dans la recherche de manganèse et de minerais de cuivre et de nickel extraits de fonds marins à travers sa filiale DEEP SEA VENTURES C°.

PAPIER

(569/36) Connue pour ses papiers peints et revêtements muraux en plastique "Plastior", l'entreprise française PAPIERS PEINTS J. GRANTIL SA (Châlons-sur-Marne/Marne), que préside M. Christian Dailencourt, a porté son capital à F. 18,11 millions pour avoir absorbé la firme de la branche PAPIERS PEINTS BREPOL D'HALLUIN SA (Halluin/Nord).

Disposant de nombreux dépôts en France (Bordeaux, Lille, Le Mans, Nantes, Rennes, Paris, Nancy et Toulouse), l'entreprise absorbante emploie 375 personnes dans son usine au siège.

(569/37) Nouvellement formée à Paris au capital de F. 20.000, la société FISKEBY-SJÖHOLM Sarl l'a été pour la représentation, à compter du 1er janvier 1971, du groupe papetier suédois FISKEBY A/B de Noorköping (membre du groupe de Stockholm K. F. KOOPERATIVA-FORBUNDET - cf. n° 554 p.36) qui l'a constituée en association avec M. Sven Håkan Sjöholm (gérant).

Ce dernier anime à Paris un groupe d'affaires spécialisées dans l'importation de produits nordiques (notamment papier). Il s'agit de : (1) SVEN H. SJÖHOLM SA, agent d'une dizaine de firmes papetières et cartonnères (dont FISKEBY); (2) FINNCARTON-SJÖHOLM SA, en compte à demi avec l'Association des manufactures finlandaises de cartons FINNBOARD d'Helsinki (cf. n° 496 p.34); (3) N. C. B. PAPIER Sarl, en association avec le groupe N. C. B. -SUOMEN KARTONTY YHTEISTÖ d'Helsinki (cf. n° 518 p.33); (4) AGENCE SJÖHOLM Sarl, chargée de la représentation de produits autres que le papier et le carton, et qui est notamment l'agent des firmes HÖGANÄS A/B de Höganäs (poudres métalliques et produits réfractaires et céramiques), SVENSKA RAYON A/B d'Alvines (fibres textiles artificielles) et BEFAB A/B (matériels d'aéroports, notamment freins et filets de sécurité pour l'arrêt des avions).

PETROLE

(569/37) Le groupe pétrolier de Los Angeles OCCIDENTAL PETROLEUM C° (cf. n° 563 p.19) a pourvu sa filiale de distribution VIP BELGIUM SA de Bruxelles (cf. n° 450 p.35) de nouveaux moyens en en portant le capital de FB. 0,5 à 43 millions, puis il l'a fait absorber par la R.B.P. -RAFFINERIE BELGE DES PETROLES RAFIBEL SA (Anvers), qui, en rémunération d'actifs estimés, nets, à FB. 1 million, a élevé son capital à FB. 261 millions et s'est transformée en OCCIDENTAL PETROLEUM BELGIUM SA.

Une des récentes initiatives du groupe en Europe a été la création à Londres de la compagnie OCCIDENTAL PETROLEUM (U.K.) LTD (capital de £ 100).

(569/37) Le groupe de New York STANDARD OIL C° OF NEW JERSEY (cf. n° 568 p.36) a cédé à sa filiale de Hambourg ESSO AG (cf. n° 542 p.38) sa participation de 50 % à Hanovre dans la firme GEWERKSCHAFT ELWERATH (cf. n° 558 p.23) au capital de DM. 100 millions, dont l'autre associé (50 %) est la filiale DEUTSCHE SHELL AG (Hambourg) du groupe de Rotterdam ROYAL DUTCH SHELL (cf. n° 568 p.36).

ELWERATH, dont la production en 1969 a atteint 1,9 million de t. de brut et 1,3 milliard de m3 de gaz, détient une participation de 50 % dans la société de raffinage GEWERKSCHAFT ERDÖLRAFFINERIE DEURAG-KERAG (Misburg-Hannover), où ESSO AG a un intérêt direct de 25 %.

PHARMACIE

(569/38) Le holding pharmaceutique français CASTAIGNE SA d'Asnières/Hts-de-Seine (cf. n° 530 p.33) a négocié l'absorption à Paris du groupe de façonnage et transformation pharmaceutique ETS FEVRIER, DECOISY, CHAMPION SA (cf. n° 540.p.36), dont il s'était assuré en plusieurs étapes le contrôle à 64 %.

CASTAIGNE, qui portera en conséquence son capital à F. 24,5 millions, aura ainsi le contrôle direct à Paris des entreprises REALISATIONS INDUSTRIELLES PHARMACEUTIQUES FEVRIER-DECOISY-CHAMPION SA (cf. n° 487 p.37), ETS VILLENEUVE & PHULPIN SA (cf. n° 242 p.28), LYOTHEA SA (cf. n° 261 p.29) et FACEMI SA, ainsi qu'à Amiens de la STE CHIMIE & SYNTHÈSE DE PICARDIE SA et des LABORATOIRES MILLOT SA (cf. n° 498 p.36). Ainsi se trouvera constitué - avec les firmes de Toulouse COGEPRIIS-CIE GENERALE DES PRODUITS INDUSTRIELS & DE SYNTHÈSE SA, FARMADIS SA, LABORATOIRE PETTIER SA et LABORATOIRES SOLAC SA ainsi que d'Asnières/Hts-de-Seine LABORATOIRES THERSA SA et SOPHARMA SA (avec filiale à Genève), toutes sous le contrôle majoritaire de CASTAIGNE - un groupe fort de 2.000 personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 200 millions.

(569/38) La STE SERVICES MEDICO-PHARMACEUTIQUES SA (Paris) a négocié l'absorption de sa filiale STE D'EDITIONS MEDICO-PHARMACEUTIQUES SA, dont elle a rémunéré les actifs évalués bruts, à F. 5,4 millions, en portant son capital à F. 2,6 millions.

PLASTIQUES

(569/38) L'entreprise allemande de nitrocellulose, plaques et feuilles thermoplastiques, feuilles d'emballage en PCV, balles de ping-pong "Comet", etc... A. HAGEDORN & C° AG (Osnabrück) a installé à Ibbenbüren une filiale, A. HAGEDORN-PLASTIC GmbH (capital de DM. 0,5 million), qui, gérée par M. Jürgen Neelsen, est chargée de l'exploitation d'une nouvelle usine de feuilles plastiques d'emballage.

Contrôlée par la famille de son président, M. Paul Meyer, la fondatrice, qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires supérieur à DM. 24 millions, possède deux filiales à Osnabrück, FRANZ KREBS GmbH & C° (65 %) et HANNO-FABRIK FÜR TICH-TENNISBEDARF GmbH (70 %), et une à Schepsdorf-Lohne, WOHNUNGSGESELLSCHAFT mbH (98 %).

(369/39) Le groupe caoutchoutier et plastique METZELER AG de Munich (cf. n° 560 p. 21) a souscrit en France l'intégralité de l'augmentation à F. 1 million du capital de la société BORGEAUD PLASTIQUES METZELER LOISIR SA de Montreuil/Seine-St-Denis (cf. n° 436 p. 24) et l'a transformée en METZELER LOISIR SA en transférant le siège à Paris.

Créée en février 1966 par l'entreprise de transformation plastique BYPOR SA (Sélestat/Bas-Rhin), filiale française du groupe allemand à travers la société CORRECTA WERKE GmbH de Bad Wildungen (cf. n°^s 511 p. 33 et 560 p. 21), celle-ci possède des liens de collaboration technique avec la société de polystyrène expansé BORGEAUD SA (Montreuil), dont le président, M. Georges Borgeaud, était son propre président. Elle sera désormais animée par un conseil de surveillance que préside M. Carl Kuchler et vice-préside M. Francis Pollet, ainsi que par un directoire composé de MM. Otto Schutze (président), Jürgen Frohlich (directeur général), Michel Piel et Michel Nivelt, et son activité s'orientera vers la construction de bateaux de plaisance. Elle s'est récemment assurée des participations de 50 % dans : (1) M. N. C. - "LA PRAIRIE" SA (L'Ile d'Espagnac/Charente), dont M. Pollet est actionnaire pour 25 % et que préside M. Michel Nivelt; spécialisée dans la fabrication de tentes de camping, celle-ci fournit notamment le groupe de vente par correspondance LA REDOUTE A ROUBAIX SA que préside M. Henri Pollet; (2) S. I. E. P. - STE INDUSTRIELLE DES ETS PIEL SA, spécialiste de matériels de plongée et où elle est associée à M. Michel Piel (président).

(369/39) Spécialiste dans son usine de Breitenbach/Bas Rhin de transformation plastique pour emballages, la société PLASTIQUE SA (Paris) a décidé de mettre fin aux activités de sa filiale allemande POLYSAC VERTRIEB VON PLASTIKWAREN GmbH (Kehl), créée début 1968 (cf. n° 449 p. 32) au capital de DM. 20.000 avec pour gérant M. Georges Rouot.

PLASTIQUE est associée depuis 1967 (cf. n° 388 p. 34) à Paris au groupe américain DECRO WALL CORP. (Yonkers/N. Y.) au sein de l'entreprise de transformation plastique DECRO-WALL INTERNATIONAL SA (capital de F. 0,4 million).

(369/39) Constituée en 1962 par les groupes néerlandais THOMASSEN & DRIJVER-VERBLIFA N. V. de Deventer (cf. n° 552 p. 29), néerlandobritannique ROYAL DUTCH SHELL de Rotterdam (cf. n° 568 p. 36) et américain NATIONAL DISTILLERS & CHEMICAL CORP. de Richmond/Va. (cf. n° 418 p. 27) et passée courant 1967 sous le contrôle absolu du troisième (cf. n° 389 p. 35), la compagnie belge SHORKO N. V. (Anvers) a été dissoute.

Spécialisée dans les sacs à grande contenance et les films à usage agricole en polypropylène, elle employait 136 personnes dans son usine au siège, d'une capacité de 140.000 t./an.

PUBLICITE

(569/40) Poursuivant son expansion chez les Six (cf. notamment n°s 548 p.35 et 566 p.32), le groupe de New York TED BATES & C° INC. a enrichi ses intérêts au Luxembourg - où il a déjà récemment créé une filiale de promotion immobilière, IMMOBILIERE DEFENSE SA - en y installant une filiale à vocation financière, BATES INTERNATIONAL DEVELOPMENT C°-BIDCO SA (capital de \$ 1 million), dont les premiers administrateurs sont MM. G. Werner, U. Lembke et A. de Malherbe.

(569/40) L'agence de Bâle JEAN REIWALD AG (cf. n° 500 p.41) s'est donné une filiale à Milan, REIWALD Srl (capital de Li. 5 millions), présidée par son propre directeur, M. R. Reiwald, et dirigée par M. Hans Scharer. La fondatrice est présente depuis 1968 à Paris pour y avoir ouvert une succursale (cf. n° 465 p.37), transformée début 1969 en filiale sous le nom d'AGENCE REIWALD Sarl.

TEXTILES

(569/40) Animée par M. Selim K. Zilkha (cf. n° 521 p.33), la compagnie britannique d'articles - notamment textiles - pour futures mères et nouveaux nés MOTHERCARE LTD de Watford/Herts. (cf. n° 538 p.21) a renforcé ses intérêts à l'étranger en installant une filiale commerciale à Francfort. MOTHERCARE GmbH (capital de DM. 100.000).

Présente en Suisse, Danemark et Suède, MOTHERCARE a installé récemment sous son nom une filiale à Vienne (capital de Sh. 0,6 million).

(569/40) Spécialiste en République Fédérale de feutres pour la confection, le tapis, etc... (marques "Feltine", "Soltaline", "Soltafix", "Soltaflor"), la société GEBR. RÖDERS AG WOLLFILZFABRIK (Soltau/Hambourg) a pris pied en Autriche avec l'installation à Vienne d'une filiale commerciale, SOLTATEX FILZ-ERZEUGUNGS- & VERTRIEBS GmbH.

Entreprise familiale animée par le Dr. Klaus van den Daele et M. Otto Rödgers, la fondatrice (capital de DM. 1,5 million) réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de DM. 10,2 millions.

(569/41) Filiale commune aux Pays-Bas des compagnies américaine AMES TEXTILE CORP. (Lowell/Mass.) et néerlandaise KON. NED. TEXTIEL UNIE N. V. - KNTU (Enschede), la firme de toiles tissées pour filtres et revêtements industriels AMES TEXTILE UNIE N. V. d'Enschede (cf. n° 221 p. 26) va s'implanter en République Fédérale en se donnant une filiale commerciale à Gronau. AMES GERMANY-FERTIGUNG & VERTRIEB INDUSTRIELLER TRICOTS FÜR DIE CHEMISCHE INDUSTRIE GmbH.

(569/41) Une rationalisation est en cours dans les intérêts du groupe SNIA VISCOSA SpA de Milan (cf. n° 567 p. 29) en matière de filature de fibres artificielles et cotonnière : sa filiale à 69 % COTONIFICIO VITTORIO OLCESE SpA (capital de Li. 5 milliards) absorbera la société COTONIFICIO VENEZIANO AZ. INDUSTRIALE SpA (capital de Li. 2 milliards).

Animée par M. Oreste Montagna, celle-ci (usine à Pordenone), contrôlée à 52 % par SNIA VISCOSA, était affiliée pour le solde à la compagnie absorbante (cf. n° 508 p. 34).

(569/41) Une association paritaire entre les entreprises de matériaux d'emballage de Paris TEXAC SA, filiale de la compagnie textile WEILL & CIE Snc (cf. n° 488 p. 20), et de Londres THE GUTHRIE CORP. LTD a donné naissance à Paris à la société BRITISH CARPET SA (capital de F. 0,5 million) qui, présidée par M. Philippe Weill, a pour objet l'industrie et le négoce de tissus d'ameublement et de revêtements de sols ou muraux en plastique.

WEILL a récemment (cf. n° 540 p. 38) conclu avec la firme britannique SCOTT & ROBERTSON LTD (Dundee) un accord de coordination industrielle en matière de jute et textiles synthétiques pour emballage devant déboucher sur la création d'une filiale paritaire au Royaume-Uni, EUROPEAN TEXTILE DEVELOPMENTS LTD.

(569/41) Contrôlée à plus de 50 % par le groupe français GENERALE ALIMENTAIRE SA-GASA de Neuilly-sur-Seine (cf. n° 566 p. 29), l'entreprise de lingerie féminine LOU SA de Grenoble (cf. n° 556 p. 39) a acquis à Paris les actifs industriels de la firme de prêt à porter féminin (marque "Dennet-Barry") STE GERARD ROUDINE SA.

(569/41) L'entreprise américaine de confection masculine (notamment vêtements de sport et "blue jeans" Farah) FARAH MANUFACTURING C° INC. a formé à Bruxelles, à travers sa filiale FARAH INTERNATIONAL INC., la société de vente FARAH MANUFACTURING C° (EUROPE) SA (capital de FB. 1,25 million).

(569/42) Des intérêts français, portés par MM. Georges Sandzer et Edgar Schlossberg, et américains, portés par MM. David Kluger et Bernard Weingarten, ont été paritairement à l'origine à Paris de la firme de fabrication et vente de bonneterie et tissus BESSART INTERNATIONAL Sarl (capital de F. 250.000), que gèrent MM. G. Sandzer et Jean-Pierre Piuro.

TOURISME

(569/42) Nouvellement constituée à Paris (cf. n° 568 p.34) par le groupe britannique STAR ASSOCIATES HOLDINGS LTD (Castleford-Leeds/Yorks.), la compagnie de portefeuille STAR (FRANCE) Sarl a noué une association paritaire avec la SA DES ETS CUVILLIER (Paris) pour former la société STAR CUVILLIER Snc (capital de F. 10.000). Avec pour gérant M. Bertrand Chapotin, celle-ci a pour objet l'exploitation d'un restaurant à Paris.

TRANSPORTS

(569/42) La compagnie maritime de Rotterdam HOLLAND AMERIKA LIJN N.V. (cf. n° 567 p.44) a cédé sa participation prépondérante à Athènes dans l'armement SUN LINE INC. (cf. n° 274 p.29) au groupe américain T.W.A. TRANS WORLD AIRLINES INC. (cf. n° 560 p.25), qui en a ainsi le contrôle à 85 % après y avoir acquis les intérêts portés par M. C.A. Keusseoglou.

(569/42) MM. I.E. Straus et A. van Waarde forment le premier conseil à Rotterdam de la société de transport et entreposage de gaz liquéfiés UNITED GAS CARRIERS UNIGAS VEDER N.V. (cf. n° 526 p.37), définitivement créée au capital de Fl. 40.000 par l'armement ANTHONY VEDER & C^o N.V. de Rotterdam (cf. n° 544 p.35) et sa filiale ANTHONY VEDER INVESTERINGSMIJ. N.V. (cf. n° 532 p.44).

La nouvelle affaire sera le correspondant aux Pays-Bas - comme la firme de Brême UNIGAS NEPTUN TRANSPORT- & HANDELSGESELLSCHAFT l'est en République Fédérale - de la compagnie belge UNITED GAS CARRIERS "UNIGAS INTERNATIONAL" SA (cf. n° 532 p.44), créée en 1969 pour la mise en pool des flottes de transport de gaz liquéfiés des compagnies néerlandaise KORAAL SCHEEPVAART MIJ. N.V. (Curaçao), allemande DAMPSCHIFFFAHRTS-GESELLSCHAFT NEPTUN AG (Brême) et suédoise A/B TRANSMARIN (Helsingborg).

(569/43) Les groupes de transport maritime d'Amsterdam KON. NEDERLANDSCHE STOOMBOT MIJ. -K.N.S.M. N.V. (cf. n° 564 p.45) et de Rotterdam HOLLAND AMERIKA LIJN N.V. (cf. supra) sont convenus d'associer leurs intérêts commerciaux en République Fédérale au sein de l'entreprise de fret VEREINIGTE UBERSEE VEKEHRS GmbH, qui, en cours de formation à Düsseldorf, assurera la représentation de l'ensemble des armements affiliés aux deux groupes.

HOLLAND AMERIKA LIJN a par ailleurs conclu avec le nouveau groupe HAPAG-LLOYD AG de Hambourg et Brême (cf. n° 568 p.40) un accord portant sur la mise en commun de leurs transports par containers vers les Etats-Unis au sein de sa nouvelle filiale de Rotterdam EUROPA LIJN N.V., qui sera dotée de deux nouveaux navires spéciaux en construction à Hoboken/Belgique par la filiale COCKERILL-YARDS HOBOKEN N.V. du groupe COCKERILL-UGREE-PROVIDENCE SA (cf. n° 567 p.37).

(569/43) Le groupe d'armement maritime et aérien CIE FRAISSINET SA de Marseille (cf. n° 549 p.41) a doté sa filiale suisse TRANSAIR SA (Boudry/Neuchâtel) d'une succursale à Genève, dont la direction a été confiée à MM. Philippe Bujard et Georges Croisy.

Récemment (cf. n° 549 p.41), ce groupe a constitué une filiale directe à Genève, FRAISSINET INTERNATIONAL SA (capital de FS. 1 million), chargée de la coordination, de la direction et du contrôle de ses activités aériennes.

VERRE

(569/43) Décidée récemment (cf. n° 554 p.43), la concentration des entreprises françaises de cristallerie SA DES VERRERIES REUNIES DE VALLERYSTHAL & PORTIEUX SA (Paris, avec usines à Portieux et Vallerysthal/Vosges), SA D'EXPLOITATION DES SABLES & GRES DE FONTAINEBLEAU & NE-MOURS SA (Paris), filiale quasi-absolue de la précédente, VERRERIES VEUVE G. MARQUOT & FILS SA (Bayel/Aube, usines au siège et à Fains-les-Sources/Meuse) et CRISTALLERIES DE VANNES-LE-CHATEL Sarl (Allamps/M. & M.) au sein de la compagnie CRISTALLERIES DE LORRAINE-CHAMPAGNE SA (Paris) va devenir effective.

La compagnie absorbante, dernièrement formée à cet effet sous la présidence de M. Ch. Marquot, portera son capital à F. 9 millions en rémunération d'actifs estimés, bruts, à respectivement F. 16,1 millions, 89.000, 25,8 millions et 16,2 millions. Avec 2.500 personnes, elle réalisera un chiffre d'affaires de F. 70 millions et couvrira 40 % de la production nationale de la branche.

DIVERS

(569/44) Membre à Paris du groupe PITTSTON C° (New York) à travers sa filiale de Chicago BRINK'S INC. (cf. n° 127 p.25), l'entreprise de transports, garde et maniement de fonds et objets précieux BRINK'S FRANCE SA (capital de F. 1,25 million) a constitué à Genève la société BRINK'S SECURITE SA (capital de FS. 100.000), chargée de l'expansion de ses intérêts à l'étranger (prospection des marchés, création de filiales, etc...).

(569/44) Les négociations entamées fin 1969 (cf. n° 533 p.46) entre l'entreprise plastique de Mannheim SCHILDKRÖT AG (cf. n° 534 p.38) et la société française de jouets BELLA SA de Perpignan (anc. SALVI-PI-POUPEES BELLA) ont abouti à la prise de contrôle à 80 % de la seconde (capital porté à F. 3,8 millions) par la première.

Membre du groupe de Glinde/Hambourg BOHLEN INDUSTRIE AG (cf. n° 546 p.23) à travers la compagnie WASAG CHEMIE GmbH (Essen), celle-ci contrôle déjà la société TORTUE FRANCE Sarl (Compiègne/Oise). Avec ses filiales TRIX VEREINIGTE SPIELWARENFABRIKEN ERNST VOELK KG (Nürnberg) et KÄTHE KRUSE-PUPPEN GmbH (Donauwörth), elle a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires consolidé de DM. 145 millions.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Ackermann & Van Haaren	P. 17	Europa Lijn	P. 43
AEG Telefunken	21-29	Européenne de Brasserie	34
Akzo	19	Européenne de Diffusion	
Alemagna	32	d'Ameublement	16
Alspi	31-32	Expansion de l'Industrie en	
Ames Textile	41	Algérie (Sté pour l')	35
Amitalia Fund	29	Fano	34
Ateliers Diederichs	23	Farah Manufacturing	41
		Février, Decoisy, Champion	38
Banco Central	29	Fiat	21
Banque de l'Union Européenne	31	Fichet-Bauche	24
Bates (Ted)	40	Financière de Paris & des Pays-Bas	32
Belge des Asphaltes	17	Finfood Holding	33
Bella	44	Finserv	25
Berliner Handelsges.	31	Fiskeby-Sjöholm	37
Bessart International	42	Fokker-VFW	21
Binding-Brauerei	34	Fraissinet	43
Bonnasse Frères	31	Française du Ferodo	23
"Breda-Oranjeboom"	33	France Glaces	33
Brink's	44	Frankfurter Bank	31
British Carpet	41	Fullwood Cival	22
		G. B. Nederland	20
Cape Asbestos (The)	23	Générale des Conduites d'Eau	31
Carrières de la Meilleraie	17	Gewerkschaft Elwerath	37
Castaigne	38	Gervais-Danone	33
Chanowski Productions	27	Gieterij Doesburg	36
Chappell	25	Goodrich	18
Chemetron	19	Goodyear	18
Chevron Chemical	19	Goor (G. B. van)	26
Colonia National Versicherung	16	Grand Bazar de la Place St-Lambert	20
Cotonificio Vittorio Olcese	41	Grinten (Van der)	27
Crédit Commercial de France	31	Gruner & Jahr	26
Cristalleries de Lorraine-Champagne	43	Guthrie Corp. (The)	41
Curtisa	34		
Cuvillier (Ets.)	42	Hagedorn (A.)	38
		Hanomag-Henschel	24
Dassault	21	Hapag-Lloyd	43
D. D. B. -Verlag	26	Hertz	30
Digicon	28	Holland Amerika Lijn	42-43
Don Deutschland	23	Houseman & Dirkzwager	19
Drukkerij Levisson	26		
		Industrielle des Silicones	20
Edicom	26	Internacional Industrial &	
Edit	17	Naval France (La)	33
Editions Vivienne	26	Intered	26
Erhardt & Sehmer	24	Italsug	33
Electronique Japonaise (Sté d')	28	I. T. T.	22-31
Elliott C. (B. K.)	27		

Joyce Loebel	P. 22	S. A. B. C. A.	P. 21
Key & Kramer	19	Saint-Gobain/Pont-à-Mousson	31
Kon. Ned. Stoomboot	43	Saurer (Adolf)	23
Lahmeyer	22	Schildkröt	44
Linectra	22	Schwabenbräu	34
Litton Industries	25	Schwing (Friedrich Wilh.)	22
Lou	41	Security Fund Service	30
Lussimac	31	Services Médico-Pharmaceutiques	38
Manufrance	20	Shorko	39
Marchand-Paap-Strooker Boek	26	Siemens	25 - 29
McMillen International Fund	30	Snia Viscosa	41
Meridionale Finanziaria (Sta)	32	Soltatex Filz	40
Metallgesellschaft	36	Solvay	20
Metzeler	39	Spengler	21
Michelin	18	SPIT-Sté de Prospection & d'Inventions Techniques	24
Mothercare	40	Star Cuvillier	42
Nimox Holding	29	Stein Surface	35
Noury Chemical	19	Studebaker-Worthington	25
Nouvelle des Autoplaces G7	30	Sugosa	33
Occidental Petroleum	37	Sun Line	42
Oetker (Rudolf A.)	34	Syfobel	35
Olin	24	Teac Europe	27
Olympia Werke	21	Tenneco	36
Onofrio & Feeney (D')	29	Texac	41
Oude Veste (De)	33	Transair	43
Pacific Railroad	36	Ufiner	32
Papiers Peints J. Grantil	36	Ugine-Kuhlmann	31
Parisot	16	Unitecta	20
Parval	24	United Atlantic Investment	29
Philips	25	Unigas Veder	42
Photocomposition Service Europe	27	Uran GmbH	36
Plastique	39	Vandervliet Beheer	17
Polytel	25	Veba-Chemie	28
Power-Gas Corp.	28	Veder (Anthony)	42
Precitec	25	Vendôme Equipement	30
Randolph Computer	27	VFW-Fokker	21
Rateau	24	Ver. Übersee Verkehr	43
Raveau Cartier	28	Vicon	23
Reiwald	40	Vredestein	18
Rheinstahl-Hanomag France	24	Vroom & Dreesman	20
Rhône-Poulenc	20	Wernink's Beton	17
Röders (Gebr.)	40	Westinghouse Electric	29
Routière Colas	28	Winchester Europe	24
Royal Dutch Shell	37 - 39		

